



COMMUNE DE VAULION

PLAN ENERGIE ET CLIMAT COMMUNAL (PECC)

« Vaulion, pour un avenir durable et désirable »



Chalet d'alpage de la Dent-de-Vaulion rénové en 2022

Version n° 5, 26.03.2024

Auteurs du document : Noé Tallon, Martine Felber

Mandataire : Planair SA, Yverdon

PLANAIR
Ingénieurs conseils en énergies et environnement

Avant-propos de la Municipalité

- Les rapports répétés des expert-e-s du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) le démontrent, notre climat change et ces changements sont dus aux activités humaines. Si aucune action n'est entreprise, la trajectoire actuelle des émissions de gaz à effet de serre (GES) nous amène à un réchauffement planétaire de 3 à 5 °C d'ici la fin du siècle. Or nous savons qu'un réchauffement planétaire de plus de 1,5 °C provoquera des dommages humains, économiques et écologiques massifs. La Suisse, le canton de Vaud et notre commune sont touchés par les changements en cours et à venir. En Suisse, la hausse des températures a déjà atteint +2.5°C¹, soit nettement plus que la moyenne mondiale (c'est notamment dû au caractère montagneux de notre pays). C'est une certitude, **il est devenu urgent d'agir en lien direct avec les enjeux climatiques et à tous les niveaux.**
- Les communes ont un rôle important à jouer dans la réponse à ces enjeux. Outre leur devoir d'exemplarité, elles ont de nombreuses responsabilités dans les domaines de la **réduction** des émissions de GES (énergie, mobilité, achats publics, etc.) et de l'**adaptation** aux changements climatiques (gestion des espaces verts ou des cours d'eau, protection de la population, etc.). De plus en plus de communes vaudoises l'ont bien compris et sont engagées dans des démarches proactives.
- Une action ambitieuse en matière climatique constitue une **opportunité économique**². Elle réduit la dépendance à l'importation d'énergie fossile (mazout, gaz naturel) et ouvre de nouveaux marchés aux entreprises de nos régions (isolation des bâtiments, « cleantechs », etc.). Elle permet d'**éviter des coûts futurs** (on parlera des coûts de l'inaction³) : investir maintenant, c'est éviter des coûts bien plus importants ces prochaines décennies (pertes économiques dues aux catastrophes naturelles, décès, coûts de la santé et baisse de la productivité en lien avec la chaleur, etc.)
- La mise en place de mesures pour lutter contre le réchauffement climatique et pour s'adapter aux changements climatiques implique également des conséquences positives à court et moyen terme dans plusieurs domaines, avec de **multiples bienfaits pour la qualité de vie** (amélioration de la qualité de l'air, sécurisation des espaces publics, amélioration paysagère, etc.).
- En conséquence et pour toutes ces raisons, la Municipalité de Vaulion affirme ici sa volonté de mettre en œuvre des actions sur son territoire pour atteindre les objectifs fixés dans le cadre de cette planification et ainsi participer aux avancées au niveau climatique et environnemental.
- **Le présent Plan énergie et climat communal (PECC) concrétise cette volonté.** Il a été élaboré en suivant le modèle proposé par l'Etat de Vaud dans le cadre du programme PECC. Il s'agit d'un document de planification directrice, qui donne un fil conducteur aux décisions communales en matière d'énergie, de climat et de durabilité pour les trois prochaines années.

¹ Depuis la période de référence préindustrielle. MétéoSuisse, Décennie la plus chaude depuis le début des mesures, 18.01.2021

² Le dernier rapport de la Commission mondiale sur l'économie et le climat (GCEC, 2018) estime qu'avec une action forte pour le climat, il y a un potentiel global de gains économiques directs de 26'000 milliards USD d'ici 2030.

³ Selon le rapport de l'OCDE sur les conséquences économiques des changements climatiques (2016), si la hausse des températures se poursuit, la perte du PIB pourrait atteindre 10 % à la fin du siècle

Table des matières

AVANT-PROPOS DE LA MUNICIPALITE	2
1. INTRODUCTION.....	5
Les enjeux sur le territoire cantonal.....	5
La nécessité d'une action cohérente à tous les niveaux.....	6
2. ETAT DES LIEUX	7
La commune en bref.....	7
Profil climatique	9
Profil énergétique	20
3. VISION ET OBJECTIFS.....	28
La commune a souhaité impliquer la population très concrètement dès le début de l'élaboration du PECC.	28
Vision à l'horizon 2050	28
Objectifs à l'horizon 2030	29
4. PLAN D'ACTIONS	30
Actions du bloc Transversal.....	30
Actions du bloc Energie et mobilité	33
Actions du bloc Adaptation aux changements climatiques.....	36
5. GOUVERNANCE ET SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE.....	38
Gouvernance.....	38
Sources de financement.....	39
Suivi de la mise en oeuvre.....	39
6. COMMUNICATION DU PECC	39
7. CONCLUSION.....	40
8. ANNEXES.....	41
Annexe 1 : Bilan carbone communal.....	Erreur ! Signet non défini.
Annexe 2 : Profil énergétique communal.....	Erreur ! Signet non défini.
Annexe 3 : Synthèse de l'atelier participatif du 24 mai 2023.....	Erreur ! Signet non défini.
Annexe 4 : Synthèse des réponses au questionnaire	Erreur ! Signet non défini.
Annexe 5 : Tableau de suivi des actions complété par la Municipalité.	Erreur ! Signet non défini.

Liste des tableaux

Tableau 1 : Répartition des émissions totales, directes et indirectes sur le territoire.....	10
Tableau 2 : Emission de GES de l'administration communale	13
Tableau 3 : Besoins en chaleur des bâtiments, actuels et optimaux (après rénovation énergétique).....	20
Tableau 4 : Répartition des sources de chaleur pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire (ECS).....	21

Liste des Figures

Figure 1: Répartition des émissions de GES (données 2015).....	Erreur ! Signet non défini.
Figure 2 : Les 5 régions climatiques du Canton de Vaud	5
Figure 3 : Principales catégories d'émissions de GES du territoire communal.....	9
Figure 4 : Répartition des émissions totales de GES sur le territoire	10
Figure 5 : Emissions de GES directes et indirectes – comparaison et objectifs 2030/2050	10
Figure 6 : Répartition des émissions directes de GES sur le territoire	11
Figure 7 : Principales catégories d'émissions de GES de l'administration communale.....	12
Figure 8 : Emissions de GES pour l'administration communale.....	13
Figure 9 : Évolutions climatiques en cours et attendues dans le Jura vaudois (Source PECC Fiche adaptation Jura).....	14
Figure 10 : Besoins en chaleur des bâtiments, actuel et optimaux (après rénovation énergétique).....	20
Figure 11 : Part des agents énergétiques pour la chaleur.....	21
Figure 12 : Potentiel énergies renouvelables – Biomasse ligneuse.....	22
Figure 13 : Potentiel énergies renouvelables – Sondes géothermiques	23
Figure 14 : Diagnostic – Source d'énergie pour la chaleur.....	23
Figure 15 : Potentiel CAD	24
Figure 16 : Photovoltaïque/puissance installée par habitant.....	25
Figure 17 : Progression de la puissance PV installée	25
Figure 18 : Production d'électricité photovoltaïque.....	26
Figure 19 : Potentiel énergies renouvelables - Solaire aptitude des toitures	26
Figure 20 : Potentiel énergies renouvelables – Sites éoliens intégrés à la planification cantonale.....	27

1. Introduction

Les enjeux sur le territoire cantonal

a. Les émissions de gaz à effet de serre (GES) à l'échelle du territoire vaudois

Selon le bilan carbone cantonal, les principales sources d'émissions GES du territoire vaudois sont la mobilité, notamment l'utilisation des véhicules à moteur (43 %), et la production de chaleur dans les bâtiments et l'industrie (36%). L'agriculture et les sols émettent 10% des GES et le reste des émissions GES provient des procédés industriels hors chaleur et de la gestion des déchets. A ces émissions GES territoriales s'ajoutent des émissions GES extra-territoriales par exemple dues à notre consommation et à l'achat de biens. Ces émissions extra-territoriales sont une part importante du bilan carbone vaudois, environ 1.5x des émissions territoriales ou ~60% du total des émissions GES.

Émissions GES territoriales (2019)

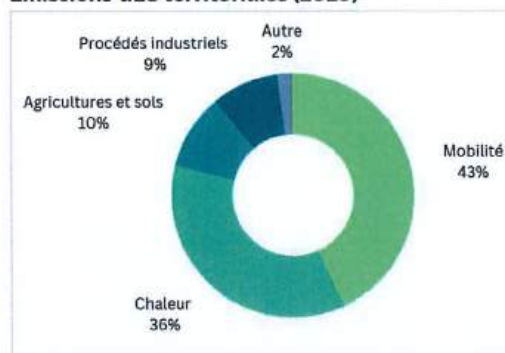


Figure 1 : Répartition des émissions de GES (données 2019)

La Commune de Vaulion a des leviers d'action et des responsabilités importantes pour contribuer à l'effort de réduction des émissions de GES, en particulier dans les domaines de l'énergie et de la mobilité. Les principaux postes d'émissions sur le territoire de la commune sont identifiés dans la partie 2 du présent document.

b. Les effets du changement climatique à l'échelle du territoire vaudois

Les changements climatiques sont déjà visibles et vont se renforcer à l'avenir. Ils se caractérisent par des étés très secs et plus chauds, des journées tropicales plus nombreuses, de fortes précipitations et des hivers peu ou pas enneigés à basse et à moyenne altitude⁴. Ces modifications du climat sont susceptibles d'entraîner des impacts irréversibles, tels que la disparition de certaines essences forestières (épicéa par exemple), une perte importante de la biodiversité, une augmentation des décès en période de canicules, des pénuries d'approvisionnement en eau ou encore des conséquences économiques très marquées pour de nombreux secteurs.

Les changements climatiques évalués pour le Canton de Vaud⁵

sont comparables à ceux envisagés au niveau national. Toutefois, la diversité géographique du territoire cantonal (altitude, type de végétation, déclivité, etc.) implique de tenir compte des conséquences climatiques différenciées selon les régions climatiques (Jura ; Plateau ; Alpes et Préalpes ; Agglomérations). A titre d'exemple, les mesures liées à une intensification des sécheresses estivales seront distinctes en plaine (besoins d'irrigation pour l'agriculture, débit minimum des cours d'eau pour la faune aquatique), en montagne (état des forêts protectrices contre les dangers naturels, le feu etc.) ou en milieu urbain (îlots de chaleur).

Pour minimiser les risques et augmenter la résilience du territoire, la Commune de Vaulion a des leviers et des responsabilités importantes dans des domaines tels que la biodiversité, la prévention et la gestion des dangers naturels et des cours d'eau. Les principaux enjeux d'adaptation sur le territoire de la commune sont identifiés dans la partie 2 du présent document.

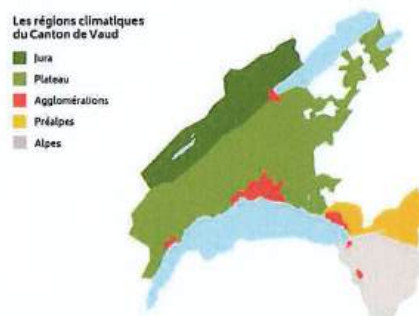


Figure 2 : Les 5 régions climatiques du Canton de Vaud

⁴ National Center for Climate Services NCCS, CH2018 – Scénarios climatiques pour la Suisse, <https://www.nccs.admin.ch/nccs/fr/home/changement-climatique-et-impacts/scenarios-climatiques-suisse.html>

⁵ Changements climatiques du Canton de Vaud - Synthèse et Annexes

La nécessité d'une action cohérente à tous les niveaux

Niveau fédéral

La Confédération a ratifié l'Accord de Paris de 2015, s'engageant à contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et de poursuivre l'action menée pour la limiter à 1.5 °C. Ce faisant, elle s'est engagée à diminuer de moitié les gaz à effet de serre émis à l'intérieur des frontières suisses d'ici à 2030 par rapport à leur niveau de 1990, avec la possibilité de réaliser jusqu'à 40 % de ces réductions à l'étranger. En août 2019, prenant acte des derniers travaux du GIEC, le Conseil fédéral s'est engagé à viser zéro émission nette dès 2050. Les politiques énergétiques et climatiques fédérales doivent notamment permettre d'atteindre cet objectif.

La Stratégie énergétique 2050 a pour objectif de réduire de 54 % la consommation d'énergie finale par habitant-e par an d'ici à 2050 – année de référence 2000 – en améliorant l'efficacité énergétique et en accélérant le développement des énergies renouvelables, ainsi qu'à sortir progressivement du nucléaire. Le peuple suisse a accepté en 2017 la loi révisée sur l'énergie pour mettre en œuvre cette stratégie. Le 1^{er} janvier 2018, la nouvelle loi et les dispositions d'exécution sont entrées en vigueur.

Niveau cantonal

Le Canton de Vaud a quant à lui adopté en 2019 sa nouvelle Conception cantonale de l'énergie (CoCEn). Elle a pour objectif de réduire la consommation d'énergie finale par habitant-e de 44 % en 2035 et de 57 % en 2050, par rapport à l'année de 2000. Elle vise également un approvisionnement énergétique couvert à 35 % par des énergies renouvelables en 2035 et à 50 % en 2050.

Le Plan climat vaudois 1^{ère} génération, adopté en juin 2020, vise une réduction de 50 % à 60 % des émissions de GES du territoire cantonal d'ici 2030, avec comme année de référence 1990. La neutralité carbone est visée d'ici à 2050. Afin d'atteindre ces deux objectifs, les objectifs 2035 de la CoCEn ont été ramenés à 2030. Pour l'adaptation, les objectifs sont à la fois de préparer les systèmes humains (santé, économie) et naturels (biodiversité, sol, eau, forêt, etc.) aux effets des changements climatiques et en réduire les vulnérabilités⁶. L'atteinte des objectifs cantonaux ne sera possible qu'avec les efforts de l'ensemble de la collectivité, qu'il s'agisse des communes, des entreprises ou des citoyennes et citoyens.

Niveau communal

Les communes ont des leviers importants en matière de réduction des émissions et d'adaptation aux changements climatiques. Leur proximité avec la population et leurs connaissances fines du territoire en font des partenaires indispensables à l'atteinte des objectifs climatiques fédéraux et cantonaux. Afin de les soutenir dans l'élaboration d'une politique énergétique et climatique cohérente et ambitieuse, le Plan climat vaudois a prévu des mesures d'accompagnement ciblées.

Le présent Plan énergie et climat communal (PECC) s'appuie sur les outils et ressources mises à disposition par le Canton. Il est structuré comme suit :

- ❖ Un état des lieux (partie 2) est d'abord réalisé pour dresser le profil énergétique et climatique du territoire communal.
- ❖ Sur cette base, la vision à long terme et les objectifs à moyen terme que se donne la Municipalité sont détaillés (partie 3).
- ❖ Un plan d'action concret sur trois ans est ensuite détaillé (partie 4) autour de trois axes : mesures transversales ; mesures énergétiques et de réduction ; mesures d'adaptation.
- ❖ Enfin la gouvernance et le suivi de la mise en œuvre du plan d'actions (partie 5), ainsi que sa communication auprès de la population (partie 6), sont présentés.

⁶ Fait qu'un-e individu-e, une espèce ou un milieu subisse un dommage en lien avec une perturbation, notamment environnementale ou climatique.

2. Etat des lieux

La commune en bref

Présentation

La Commune de Vaulion, du district du Jura-Nord vaudois, recense 483 habitant-e-s (fin 2022) pour une superficie de 13.17 km², dont 700 hectares de forêts (621 ha appartiennent à la commune). Le village se situe à une altitude 933m et est dominé par la Dent de Vaulion, qui culmine à 1 482.6 m d'altitude. La commune est propriétaire de 10 chalets d'alpage dont 6 sont sur son territoire. La commune de Vaulion est l'une des 34 communes membres du Parc naturel régional Jura vaudois.

La région est connue pour ses paysages verdoyants, ses forêts denses et ses pâturages. Le village est également à proximité du Lac de Joux, une destination prisée pour les sports nautiques et la détente.

L'économie de Vaulion repose traditionnellement sur l'agriculture, l'élevage et la foresterie, mais le tourisme joue également un rôle important. Vaulion attire les amateurs de nature et de tranquillité grâce à ses paysages naturels, propices à la randonnée et aux activités en plein air. La communauté est petite, mais dynamique, avec un fort sentiment de cohésion et une vie de village active.



Démarches existantes

En matière d'énergie, de climat et de durabilité, la Commune est déjà impliquée dans les démarches suivantes et mène, en outre, déjà différentes actions dans les domaines couverts par le PECC :

- Travaux de corrections fluviales et aménagements suite aux inondations de 1996.
- Bilan thermique (succinct) des bâtiments communaux et privés, 2009
- Concept énergétique (CECV), 2017-2018
- Revitalisation de l'étang de la Creuse, 2020
- Lutttes contre les plantes invasives : l'élodée du Canada dans l'étang de la Creuse (1x/an), depuis 2021
- Diagnostic biodiversité en village avec le Parc Jura vaudois, 2022
- Etude de l'éclairage public et assainissement des ampoules (LED), 2022-2023
- Plan d'action pour le rouge-queue à front blanc (pose de nichoirs en 2023) et plantation d'arbres en collaboration avec le Parc Jura Vaudois (PJV), 2023
- Haies dans le village : arrachage des laurèlles et remplacement par des espèces indigènes, avec le Parc Jura Vaudois (PJV), 2023
- Plantation d'îlots de rajeunissement dans nos pâturages, 2023
- Réhabilitation d'un étang comme réserve d'eau pour l'alpage des Maisons Doubles, 2023
- Partie d'une parcelle forestière mise en pause (pas d'intervention pendant 50 ans)

Si la démarche PECC est nouvelle pour la Municipalité, la description ci-dessus des actions entreprises, ainsi que la participation et l'implication du Parc Jura vaudois démontrent l'intérêt pour les thématiques. Le Conseil communal souhaite coordonner ces différentes actions dans un PECC afin d'avoir une véritable stratégie, ceci également en réponse à diverses démarches de conseillers communaux.

Thème	Actions réalisées	N° Fiche-action PECC
Stratégie - planification	Covano : association des communes du vallon de Nozon (Croy, Vaulion, La Praz, Juriens, Romainmôtiers-Envy, Bretonnières, Bofflens et Agiez)	
Transv ersal		
Énergie & mobilité	Concept énergétique des communes vaudoises (CECV), 2017-2018	Toutes les fiches énergie
	Bilan thermique (succinct) des bâtiments communaux et privés, 2009	E11 « Exemplarité dans la conception et l'exploitation des bâtiments communaux »
	Etude de l'éclairage public, assainissement des ampoules (LED) et extinction nocturne	E12 « Eclairage public »
Adaptation aux changements climatiques	Diagnostic biodiversité en village avec le Parc Jura vaudois, 2022	C17 « Biodiversité »
	Plan d'action pour le rouge-queue à front blanc, et la plantation d'arbres (2023), en collaboration avec le Parc Jura Vaudois (PJV)	
	Revitalisation d'une mare	
	Haies dans le village : arrachage des laurèlles et remplacement par des espèces indigènes, avec le Parc Jura Vaudois (PJV)	
	Plantation d'îlots de rajeunissement dans nos pâturages	
	Partie d'une parcelle forestière mise en pose (pas d'intervention pendant 50 ans)	
	Luttes contre les plantes invasives	C18 « espèces exotiques envahissantes »

Profil climatique

Le profil climatique de la Commune de Vaulion a été réalisé en 2023 sur la base des outils fournis par le Canton en 2022. Il donne les indications de base nécessaires à la bonne compréhension des principaux postes d’émissions de GES (volet 1) et des principaux enjeux d’adaptation (volet 2) sur le territoire de la commune.

Volet 1 : Principaux postes d’émissions de GES

Le bilan sur les émissions de GES inclut l’ensemble des postes d’émissions et différencie :

- Les émissions directes, émises sur le territoire
- Les émissions indirectes, émises à l’extérieur du territoire

L’ensemble représente le bilan communal complet des émissions de GES pour la commune (voir le bilan carbone **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**).

Le bilan de la commune est divisé en deux périmètres :

- Le premier périmètre est celui du territoire communal et de ses habitants,
- Le deuxième est celui de l’administration communale, avec les émissions résultant des activités de l’administration communale.

Bilan carbone du territoire communal

Le bilan du territoire est composé des émissions directes et indirectes, réparties selon les catégories présentées dans la figure ci-dessous.

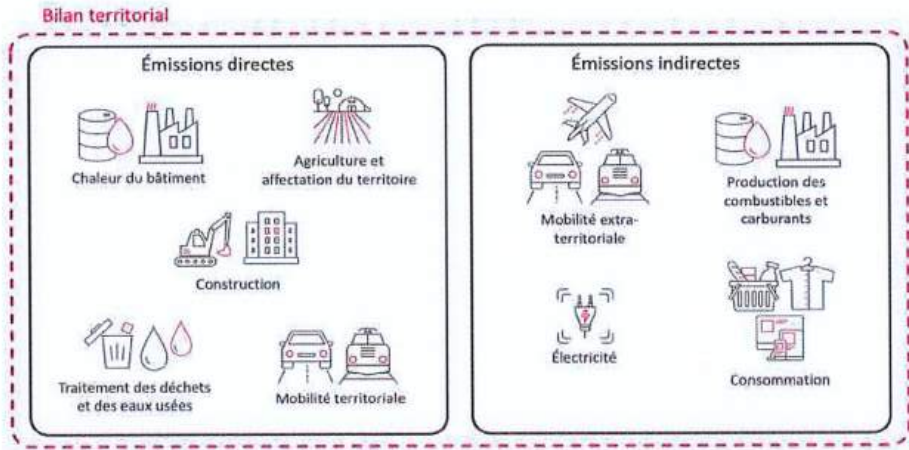


Figure 3 : Principales catégories d’émissions de GES du territoire communal

Au total, plus de **10'000 tCO₂eq de GES** sont émises annuellement par le territoire de Vaulion, dont 29% liées à l’énergie (chauffage essentiellement), 27% à la consommation de biens et de services (principalement pour l’alimentation et boisson), 23% à l’agriculture (bétail) et 18% liés à la mobilité. Le solde de 4% est lié à la construction et aux infrastructures :

	Emissions de GES sur le territoire					
	Total		Direct		Indirect	
	tCO ₂ eq		tCO ₂ eq		tCO ₂ eq	
Énergie	2 965	29%	2 069	41%	896	18%
Consommation	2 727	27%		0%	2 727	54%

Agriculture et affectation du sol et du territoire	2 357	23%	2 357	46%	0	0%
Mobilité	1 775	18%	744	15%	1 031	21%
Construction et infrastructures	360	4%		0%	360	7%
Gestion et traitements des déchets et eaux usées	-62	-1%	-62	-1%	0	0%
Total	10 122		5 108		5 014	

Tableau 1 : Répartition des émissions totales, directes et indirectes sur le territoire

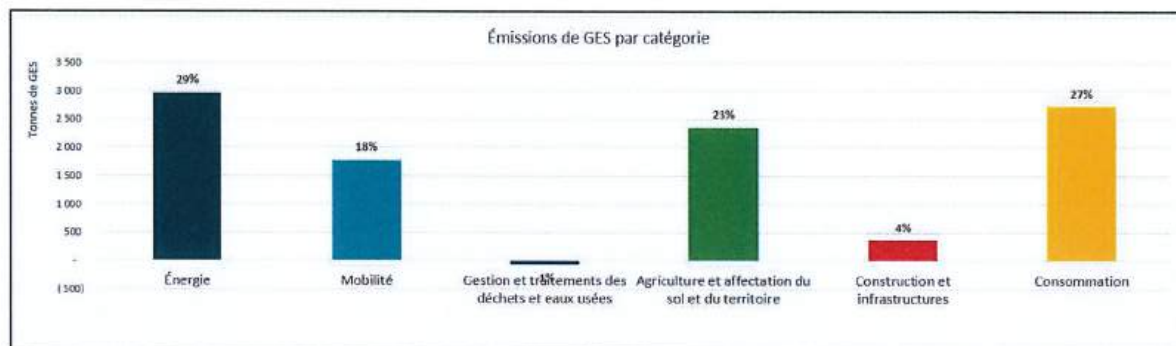


Figure 4 : Répartition des émissions totales de GES sur le territoire

En ramenant les émissions totales à la population, l'empreinte carbone moyenne d'un habitant de Vaulion est estimée à **20,4 tCO₂eq par habitant et par an**, ce qui est supérieur à la moyenne vaudoise, estimée à 15,2 tonnes par habitant⁷ et à la moyenne suisse (15 tonnes par habitant). Cette valeur de tonnes de GES par habitant par année doit être relativisée et mise en perspective. Elle ne signifie pas que les habitants de la commune sont directement et exclusivement responsables de ces émissions. En effet, une partie des émissions sont par exemple générées par une moyenne Suisse des transports, ou selon le nombre de têtes de bétail comptabilisé sur la commune. Il s'agit d'un indicateur courant divisant les émissions totales de la commune par la population résidente.

La figure ci-dessous montre que ce sont les émissions directes qui sont principalement responsables de cette différence.



Figure 5 : Emissions de GES directes et indirectes – comparaison et objectifs 2030/2050

Dans le détail, les émissions directes sur le territoire sont dues majoritairement à l'agriculture et l'énergie, suivi par la mobilité :

⁷ Voir le Plan Climat Vaudois

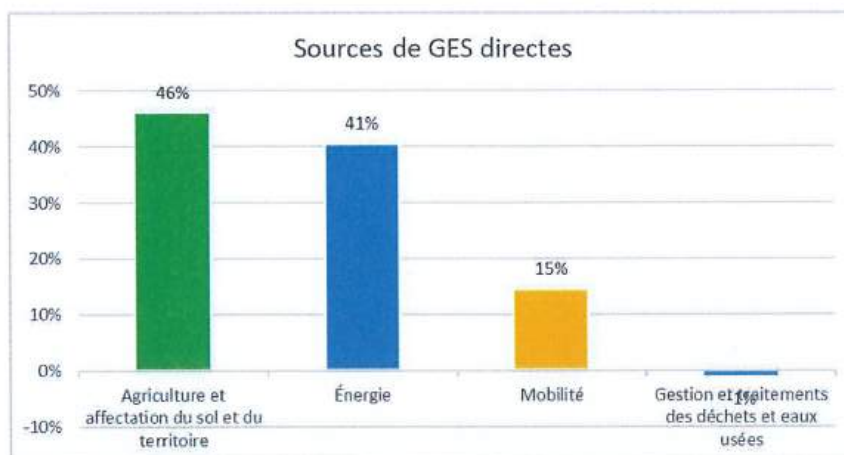


Figure 6 : Répartition des émissions directes de GES sur le territoire

Les émissions dues à l'activité agricole et à l'affectation du sol, 46% du total des émissions directes sur le territoire, s'expliquent par l'importance du secteur pour la commune et la présence de nombreuses têtes de bétail sur le territoire. En effet, les ruminants sont de grands émetteurs de méthane, un puissant gaz à effet de serre. A l'échelle cantonale⁸, cette catégorie ne représente que 11% des émissions.

Les émissions liées à l'énergie, 41% du total, sont essentiellement liées à la chaleur nécessaire au chauffage et à l'eau chaude sanitaire. Cette proportion est presque identique à la moyenne cantonale (38%). A l'inverse, la mobilité (15%) représente une proportion nettement plus faible (41% pour le canton).

Au vu de ces chiffres et comparaisons, les enjeux pour l'atteinte des objectifs du plan climat vaudois, soit la neutralité carbone d'ici 2050, ne sont pas représentatifs de la moyenne cantonale, mais certainement représentatifs d'une commune rurale.

Quelques pistes de solution pour diminuer les émissions directes sont proposées dans le chapitre du profil énergétique.

D'autres thématiques, telles que la mobilité et l'agriculture sont principalement dans les mains du canton, cependant la commune peut également agir à son échelle. Elle pourra jouer un rôle important à relayer auprès des citoyens des informations sur ces sujets afin de favoriser des changements comportementaux et mettre en œuvre des mesures qui la concerne (comme, par exemples, l'adaptation des estivages au changement climatique ou la promotion de la mobilité douce et électrique).

Bilan carbone de l'administration communale

Le bilan des activités de l'administration communale inclut également les émissions directes et indirectes, réparties selon les catégories présentées dans la figure ci-dessous :

⁸ Source : Plan climat vaudois

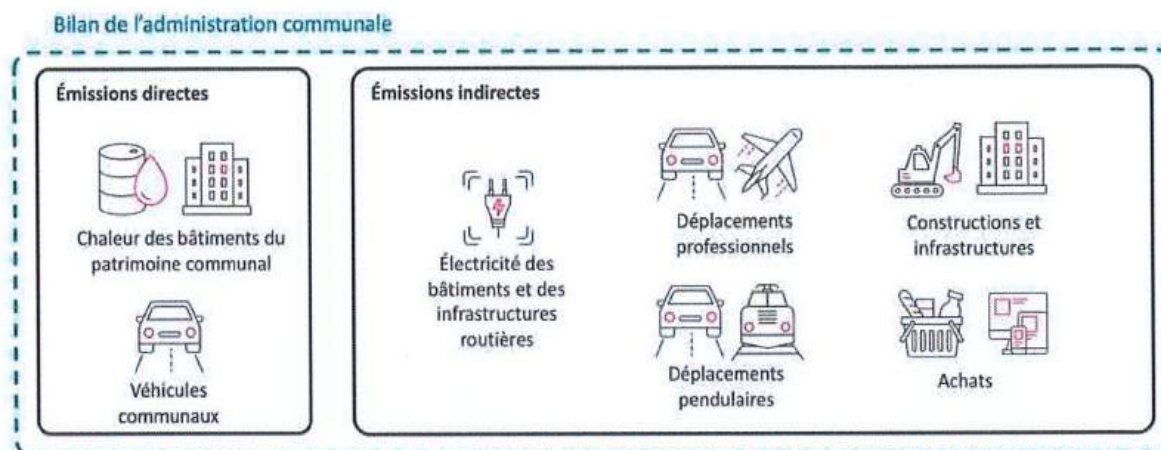


Figure 7 : Principales catégories d'émissions de GES de l'administration communale

Les résultats du bilan carbone de l'administration communale (Tableau 2 et Figure 8 ci-dessous) indiquent que le premier poste d'émission est lié aux besoins énergétiques avec 75% du total, puis les émissions liées à la construction des infrastructures communales (logements, routes, autres) à hauteur de 20%. Les achats de l'administration, les déplacements pendulaires et professionnels des employés complètent le total :

Catégorie	Émissions totales	Émissions directes	Émissions indirectes	Pourcentage	Tonnes de gaz à effet de serre/ETP/an
	Gaz à effet de serre (tonnes de CO2eq)	Gaz à effet de serre (tonnes de CO2eq)	Gaz à effet de serre (tonnes de CO2eq)		
Énergie	131	96	34	75.0%	57.1
Patrimoine communal	130	96	32	74.0%	56.3
Chauffage et eau chaude sanitaire	117	96	20	66.9%	50.9
Électricité	12	-	12	7.1%	5.4
Patrimoine financier	0	0	0	0.0%	0.0
Chauffage et eau chaude sanitaire	0	0	0	0.0%	0.0
Électricité	-	-	-	0.0%	-
Éclairage public	2	-	2	1.0%	0.8
Déplacements pendulaires des employé.e.s communaux.ales	0	0	0	0.2%	0.2
Voiture	0	0	0	0.2%	0.1
Motocycles	0	0	0	0.0%	0.0
Train	0	-	0	0.0%	0.0
Transports publics	0	0	0	0.0%	0.0
Mobilité douce	0	-	0	0.0%	0.0
Déplacements professionnels des employé.e.s communaux.ales	6	5	1	3.3%	2.5
Avion	-	-	-	0.0%	-
Voitures de l'administration	-	-	-	0.0%	-
Véhicules utilitaires (voirie, ...)	5	5	1	3.0%	2.3
Autres déplacements professionnels	1	0	0	0.3%	0.3

Construction et infrastructure	33	-	33	18.9%	14.4
Routes	15	-	15	8.4%	6.4
Autres travaux de génie civil	4	-	4	2.1%	1.6
Logements	15	-	15	8.4%	6.4
Achats de l'administration	4	-	4	2.6%	1.9
Alimentation	-	-	-	0.0%	-
Matériel informatique	1	-	1	0.3%	0.3
Achats de véhicules	4	-	4	2.1%	1.6
Matériel de bureau et consommables	0	-	0	0.1%	0.1
Total	175	102	72	100.0%	76.1

Tableau 2 : Emission de GES de l'administration communale

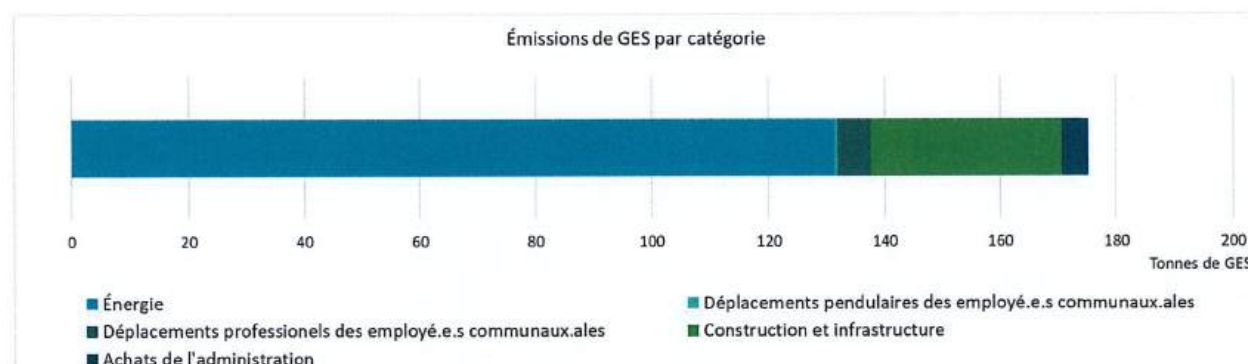


Figure 8 : Emissions de GES pour l'administration communale

Au regard de ces données, l'enjeu principal pour l'administration communale pour l'atteinte des objectifs 2050 sera l'assainissement des bâtiments et la substitution des agents énergétiques pour le chauffage. La municipalité n'a guère d'influence sur le mode de transport des employés communaux, cependant elle pourrait éventuellement inciter à l'utilisation des transports en commun, au covoiturage ou encore à la mobilité douce par exemple avec la mise en place d'un soutien financier.

Volet 2 : Principaux enjeux d'adaptation⁹

En ce qui concerne les enjeux d'adaptation aux changements climatiques, notre commune appartient à la zone géographique Jura. Les évolutions climatiques attendues, ainsi que les enjeux et les risques qui y sont liés, sont comparables à ceux des autres communes situées au sein de ce périmètre.

Sans mesures de protection du climat, les principaux changements climatiques attendus dans le Jura d'ici 2060 se caractérisent par une hausse des températures, une augmentation de l'intensité et de la fréquence des épisodes de fortes précipitations, et des hivers de moins en moins enneigés.

Par exemple, en 2018, le canton de Vaud constatait un déficit de pluie de 50% en été !



Figure 9 : Évolutions climatiques en cours et attendues dans le Jura vaudois (Source PECC Fiche adaptation Jura)

Ces évolutions climatiques auront des répercussions sur le territoire communal de Vaulion. On s'attend ainsi à un accroissement des risques dans des domaines aussi divers que l'agriculture, les forêts, la biodiversité, la santé ou les dangers naturels.

Les principaux risques identifiés sur le territoire communal sont les suivants :

- Risques liés à l'accentuation des fortes chaleurs
 - Augmentation des cas de déshydratation et des malaises cardio-vasculaires, principalement chez les personnes âgées et les enfants ;
 - Augmentation des intoxications alimentaires, cas de légionellose et d'autres infections causées par des aliments avariés ou de l'eau contaminée ;
 - Augmentation des besoins en climatisation dans les bâtiments et en végétalisation dans les espaces publics (administration, écoles, places de jeux...).
- Risques liés à l'accroissement de la sécheresse
 - Des conflits d'usage plus fréquents entre les utilisateur-trice-s des ressources en eau (p.ex. pour l'irrigation, les débits résiduels, l'arrosage des jardins, etc.). Ces dernières années des restrictions d'eau ont été mises en place pour prioriser l'eau potable à destination des habitants plutôt qu'aux loisirs ;
 - Une baisse de la quantité des récoltes de produits agricoles et de leur qualité (grains plus petits, fruits moins gros) ;
 - Un risque accru d'incendie de forêt ;
 - Un risque accru de manque d'eau dans les alpages. Cela se produit déjà à chaque épisode de sécheresse et a été particulièrement problématique en 2022. Des restrictions d'eau dans le village ont contraint les agriculteurs à aller chercher de l'eau dans la Vallée de Joux (L'Abbaye). La construction du parc éolien de Sur Grati permettrait de raccorder le territoire de Vaulion à Vallorbe. Des conduites d'eau sont prévues en plus des gaines électriques pour le raccordement.

⁹ Informations générales issues de la fiche : [PECC Fiche adaptation Jura](#)

- Risques liés à l'augmentation des fortes précipitations
 - Des phénomènes de ruissellement en milieu construit pouvant causer, sans mesure de protection et de gestion des eaux de pluie, des dégâts aux bâtiments, aux infrastructures et aux canalisations ;
 - Des dégâts aux sols agricoles (dégradation des couches supérieures du sol).
 - Le village de Vaulion se trouve presque au fond de la vallée du Nozon, au pied de la pente raide de la Dent de Vaulion. En cas de fortes précipitations ou d'orage stationnaire, il y a un risque de gonflement important des débits des petits cours d'eau qui s'écoulent en direction du village.
- Risques liés à l'aggravation du risque de crues, en lien avec le risque précédent
 - Des dommages aux personnes pouvant entraîner les décès
 - Dans les zones de danger et sans mesures de protection, des dégâts aux bâtiments et aux infrastructures.
 - Des inondations majeures, à la suite d'un gros orage, se sont produites le 8 juin 1996. Des travaux de corrections fluviales qui ont été aménagés après les inondations de 1996 portent leurs fruits. Avec les nombreux gros orages des dernières années ou lors des abondantes pluies de l'automne dernier, les travaux réalisés donnent entière satisfaction.
- Risques liés à la modification de l'activité des tempêtes et de la grêle
 - Vulnérabilité de l'enveloppe des bâtiments comme les toits, les façades et les stores, mais aussi les installations photovoltaïques en toiture ;
 - Des dégâts sur les cultures agricoles.
- Risques pour la biodiversité et les milieux naturels
 - Une dégradation des milieux naturels comme les marais, les étangs, les forêts, les prairies et pâturages ;
 - Source et cours du Nozon (résurgence)
 - Une pression accrue sur les espèces animales et végétales, pouvant mener jusqu'à leur extinction pour les plus fragiles ;
 - Une diminution de la pollinisation, problématique pour l'agriculture et une détérioration d'autres prestations écosystémiques (p. ex. : rôle des forêts protectrices ou comme espace de loisirs).
 - Une dégradation des espaces verts et ouverts dans les milieux construits ;
- Risques liés à la propagation d'organismes nuisibles, de maladies et d'espèces exotiques
 - Une accentuation des possibilités de contracter des maladies comme la borréliose et l'encéphalite transmises par les tiques (et à l'avenir des maladies transmises par d'autres organismes comme le moustique-tigre p.ex.) ;
 - La baisse de la quantité des récoltes agricoles et sylvicoles, endommagées par des ravageurs tels que les insectes, rongeurs, oiseaux ou acariens ;
 - La péjoration de l'état de santé des forêts, menaçant leur fonction de protection contre les dangers naturels ;
 - L'érosion et la déstabilisation des berges, ainsi que les dégâts sur les ouvrages de protection (talus et canaux).
 - Dès 2022, une forte attaque de bostryches dans les forêts a été constatée, et se poursuit en 2023

Volet 3 : Principaux enjeux liés à la biodiversité

La carte des îlots de chaleurs du territoire communal permet d'identifier les écarts de températures élevées au niveau du sol selon la saison ainsi que l'activité photosynthétique.

D'après la figure 10, nous pouvons constater qu'il n'y a pas d'îlot de chaleur important situé sur le territoire. De plus, Vaulion comporte des zones importantes d'activité photosynthétique dans grâce à ses zones de forêt.

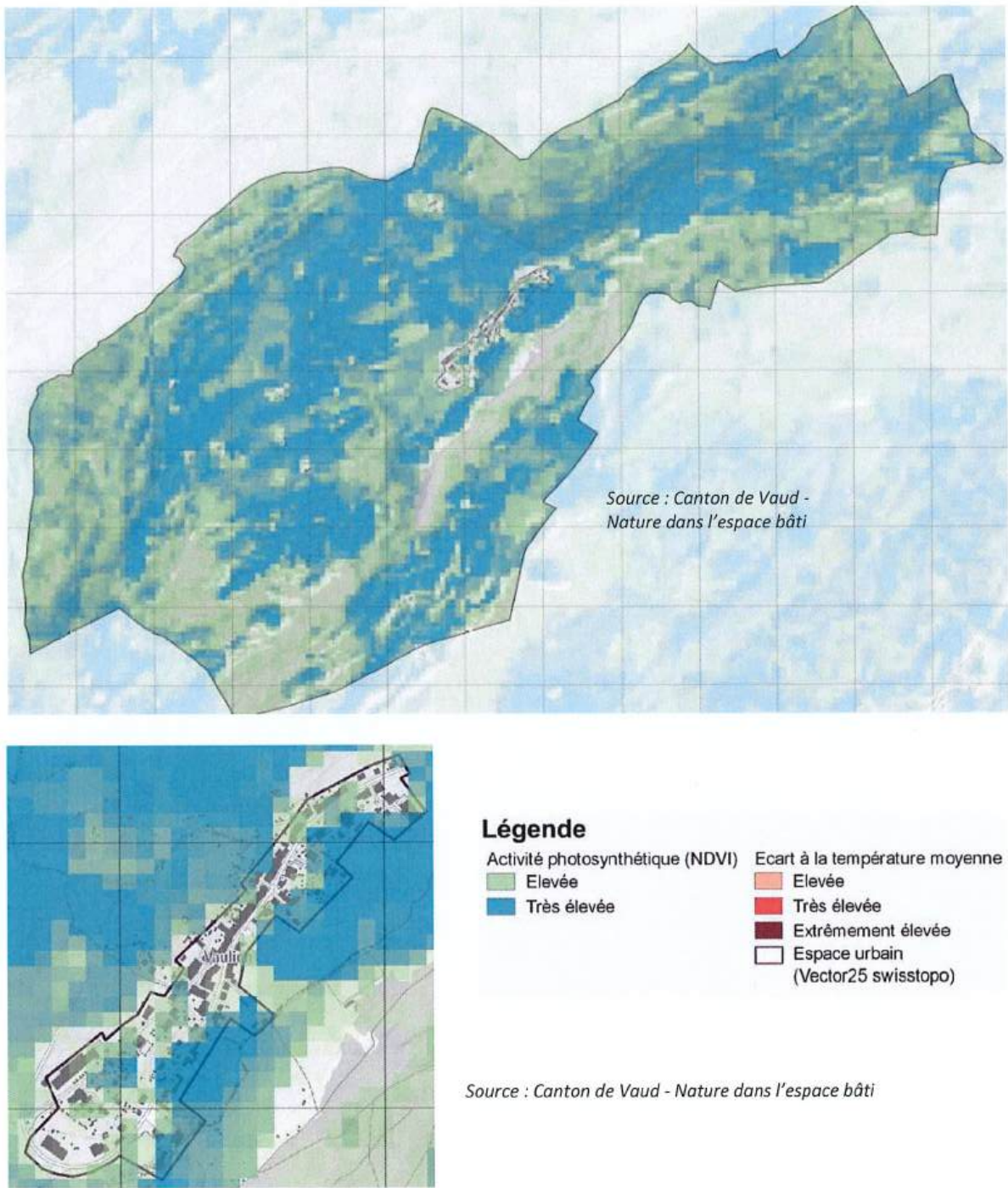
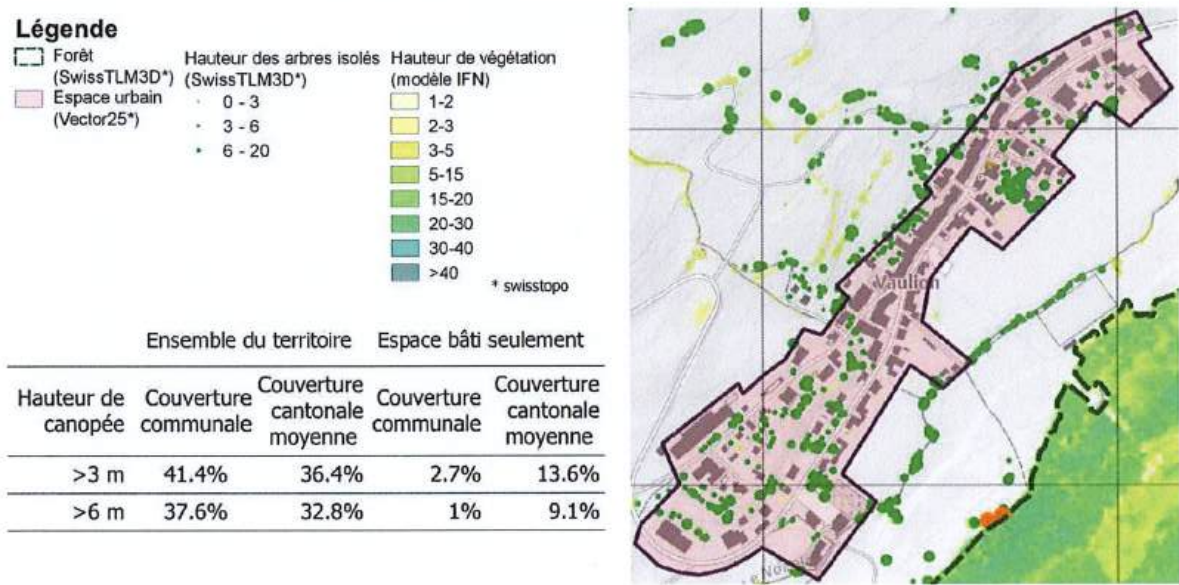


Figure 10 : carte des îlots de chaleurs et activité photosynthétique

La cartographie de la canopée urbaine (figure 11) ci-dessous montre un taux de couverture communal sur le territoire de plus de 41.4% ce qui est supérieur à la moyenne cantonale établie à 36.4%. Cependant la couverture communale dans l'espace bâti est assez faible, avec 2.7% pour les arbres de plus de 3 mètres et seulement 1% pour les arbres de plus de 6 mètres. A titre de comparaison, la moyenne cantonale est respective de 13.6% et 9.1% pour ces mêmes hauteurs d'arbres.



Source : Canton de Vaud -
Nature dans l'espace bâti

Figure 11 : Cartographie de la canopée urbaine

L'inventaire des biotopes d'importance régionale et locale (figure 12) indique quelques zones recensées sur le territoire de la commune de Vaulion pour les zones de bas-marais et des prairies et pâturages secs.

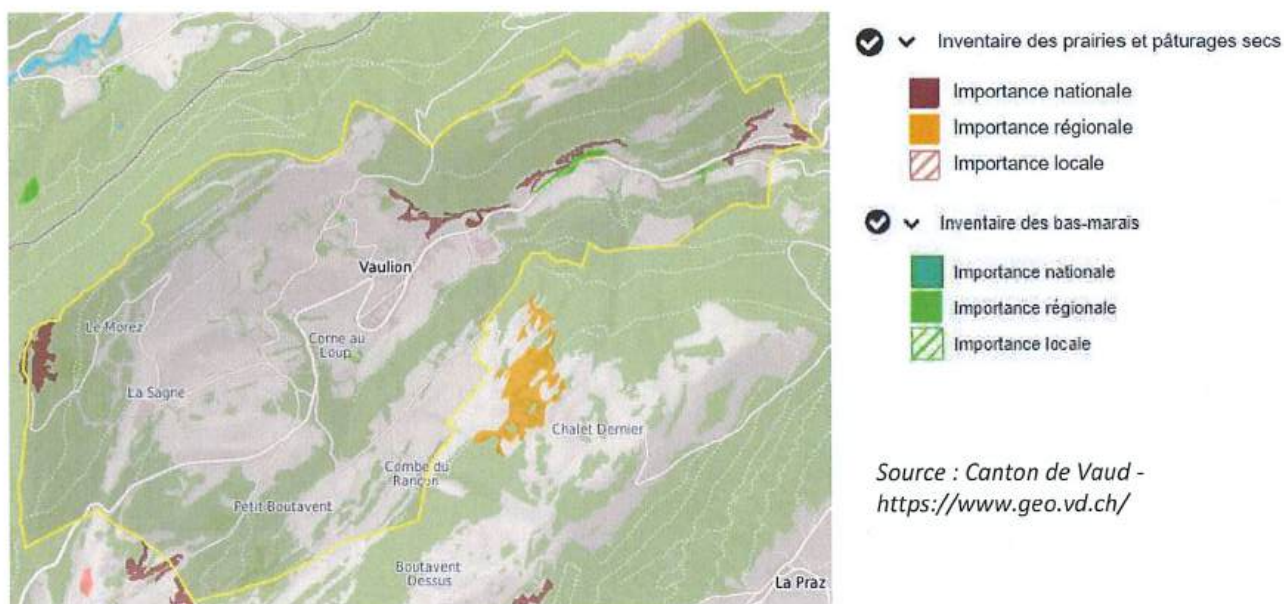


Figure 12 : Inventaire des biotopes d'importance régionale et locale

La carte du Réseau écologique cantonal (Figure 13) montre que la zone sud de la commune fait partie d'un territoire d'intérêt biologique prioritaire (TIBP) et compte une liaison biologique régionale à conserver aux bords sud et sud-est du territoire de la commune.

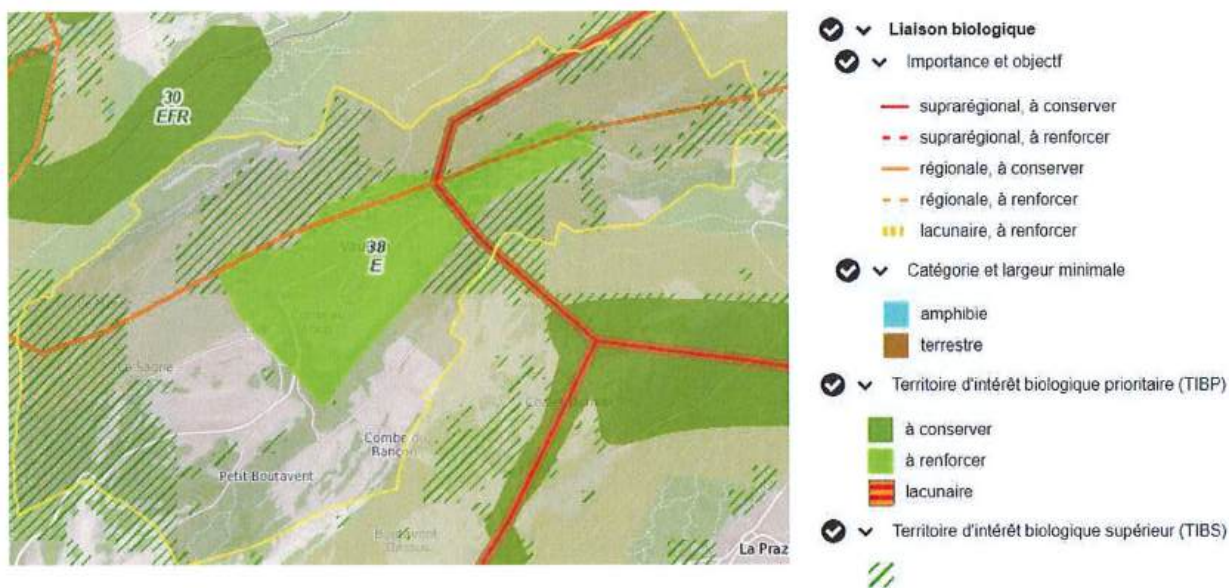


Figure 13 : Réseau écologique cantonal

L'observation de plantes exotiques envahissantes sur le territoire communal de Vaulion, montre la présence de quelques espèces exotiques envahissantes comme des Bunias d'Orient, Vergette annuelle, Solidage du Canada. Sur l'ensemble du territoire la présence affichée demeure assez faible (Voir ci-dessous la figure 14). Cette information peut être liée au fait qu'un inventaire de ces espèces exotiques

envahissantes n'ait pas encore été réalisé. En effet, d'autres espèces ont été identifiées sur des territoires voisins comme le Sénéçon sud-africain, le Buddléia de David ou encore des Robiniers (pseudo-acacia), notamment le long du Nozon. Une opération d'identification permettrait sûrement d'avoir davantage connaissance de la prolifération de ces espèces sur le territoire et permettrait de prioriser les actions d'arrachage.



Figure 14 : Carte infoflora

Source :

<https://neo.infoflora.ch/fr/index.html>

L'inventaire des nichoirs, sujet important de biodiversité, fait apparaître le recensement des nichoirs des hirondelles des fenêtres. En 2019, il y avait 70 nids occupés, pour 15 bâtiments. La zone est donc proposée comme « à renforcer ». Quelques autres nids ont été recensés : l'hirondelle rustique 2 ; le Martinet noir 1. Aucun recensement officiel n'a été effectué pour le moment pour les chauves-souris. Seule la présence d'une colonie de Sérotines de Nilsson, une espèce rare et protégée de chauve-souris a été identifiée en 2021 dans un bâtiment privé du territoire de la commune.

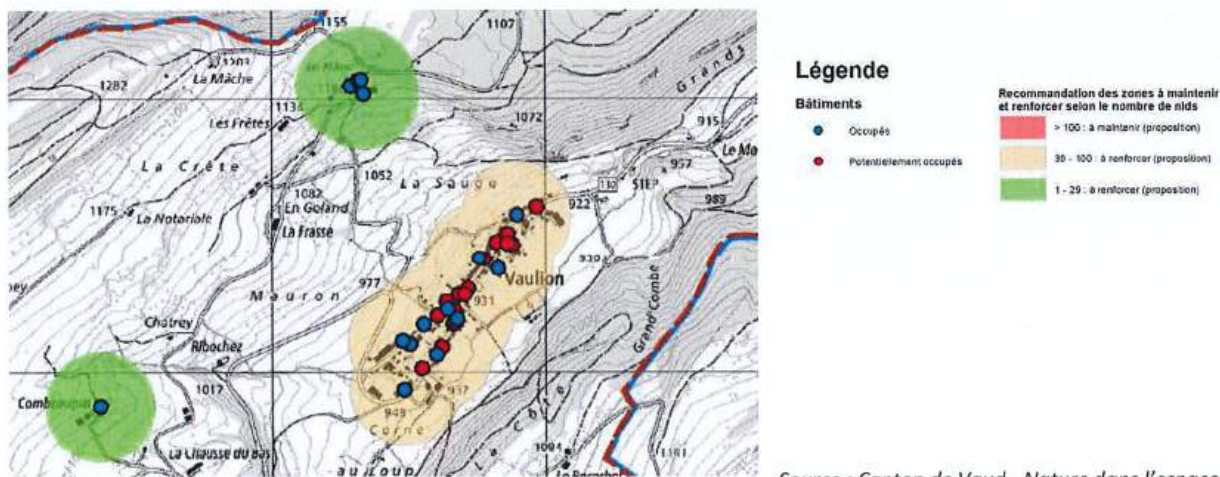


Figure 15 : Inventaire nichoirs hirondelles - biodiversité

Source : Canton de Vaud - Nature dans l'espace bâti

Profil énergétique

Le profil énergétique de la Commune de Vaulion a été réalisé en 2023 sur la base des données transmises par le Canton, la commune et le GRD (VO énergies) pour l’électricité. Il donne des indications nécessaires à la bonne compréhension des consommations et productions d’énergie, ainsi que des potentiels en énergie renouvelable à l’échelle de la commune.

La commune dispose de 4 bâtiments communaux. Parmi ces bâtiments, l’administration a fait l’objet d’une rénovation énergétique globale, les autres devront être assainis prochainement.

Chaleur

La commune de Vaulion compte 188 bâtiments chauffés, dont **177**, ont été construits avant l’an 2000 et n’ont pas été rénovés énergétiquement. Cela représente 94% du parc bâti chauffé de Vaulion comme potentiel de rénovation.

Ils totalisent une surface de référence énergétique de 82'622 m².

Besoins (énergie utile)

Les besoins théoriques en chaleur des bâtiments sont estimés actuellement à 8'702 MWh. Les besoins optimisés traduisent les besoins théoriques si tous les bâtiments construits avant 2001 ou qui n'ont pas été rénovés lourdement après 2001 étaient assainis énergétiquement.

Il serait possible d’économiser potentiellement 49% de la chaleur nécessaire au chauffage.

	Besoins actuels		Besoins optimaux		Baisse
	[MWh]	%	[MWh]	%	%
Chauffage	7495	86%	3834	76%	49%
ECS	1207	14%	1207	24%	0%
Total	8702		5041		42%

Tableau 3 : Besoins en chaleur des bâtiments, actuels et optimaux (après rénovation énergétique)

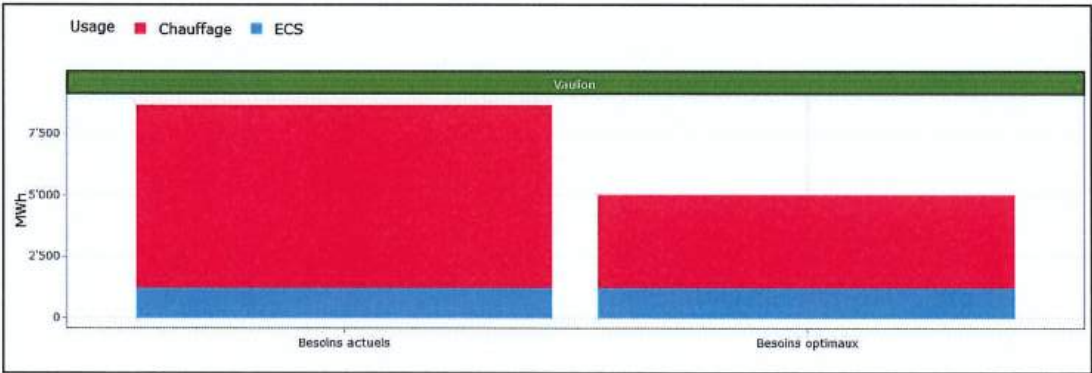


Figure 16 : Besoins en chaleur des bâtiments, actuels et optimaux (après rénovation énergétique)

Consommation (énergie finale)

Si le mazout et le gaz, dans une moindre mesure l'électricité, sont les sources prépondérantes, le bois occupe cependant un rôle important dans la fourniture de chaleur. Ces données de consommation d'énergie finale sont issues :

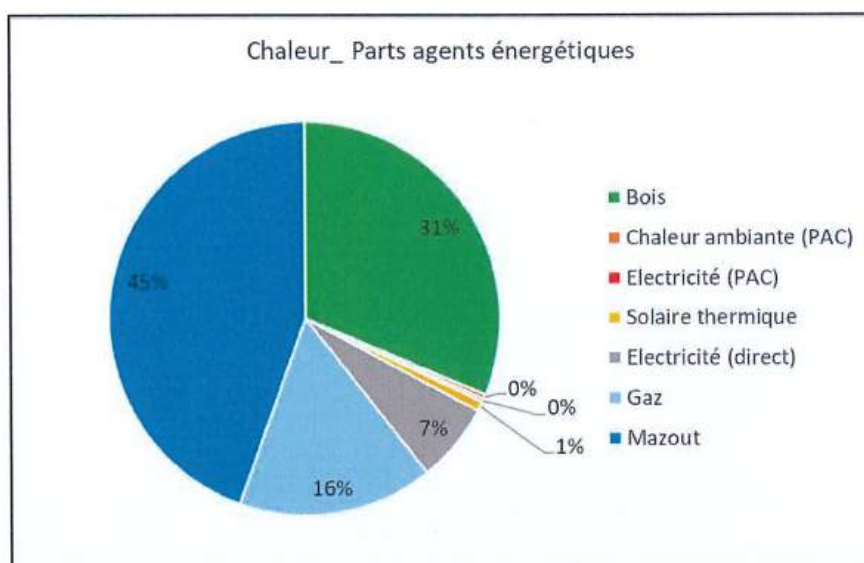


Figure 17 : Part des agents énergétiques pour la chaleur

	Chauffage		ECS		Total	
	MWh		MWh		MWh	
Bois	3 021	33%	252	18%	3 273	31%
Chaleur ambiante (PAC)	27	0.3%	12	1%	38	0.4%
Electricité (PAC)	20	0.2%	8	1%	29	0.3%
Solaire thermique	4	0.04%	79	6%	83	1%
Electricité (direct)	449	5%	233	17%	683	7%
Gaz	1 501	17%	190	14%	1 691	16%
Mazout	4 017	44%	626	45%	4 643	44%
Total	9 040		1 401		10 440	
Total %	86.6%		13.4%			

Tableau 4 : Répartition des sources de chaleur pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire (ECS)

Point fort : En 2022, la part d'énergie renouvelable dans la production de chaleur était de 33% (3 423 MWh), essentiellement due à l'utilisation du bois, auquel s'ajoutent quelques PAC et le solaire thermique.

Point faible : l'utilisation majoritaire pour la chaleur du mazout et dans une moindre mesure du gaz et de l'électricité (hors PAC). Cependant, cela ne représente que 67% des besoins en chaleur, à confronter avec la moyenne cantonale de 78% (CADENER, 2021). Les énergies fossiles demeurent les principales sources de chaleur, le Gaz + Mazout couvrant actuellement plus de 60% des besoins en chaleur de la commune.

La demande en chaleur pour les bâtiments, 126 kWh/m²/an, est en dessous de la moyenne cantonale qui est de 137 kWh/m²/an (CADENER, 2021).

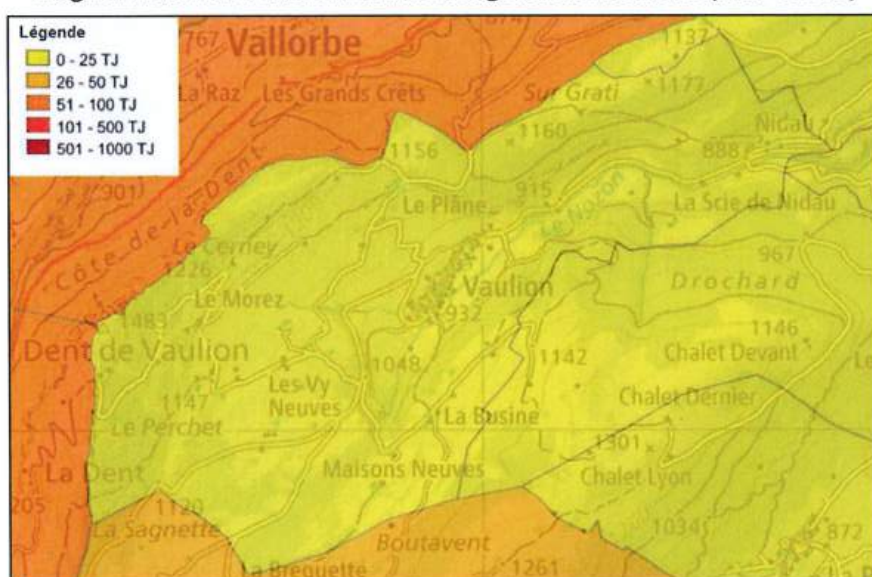
Pour améliorer ce bilan, les mesures principales à prendre sont :

- L'assainissement énergétique des bâtiments
- L'augmentation de l'utilisation des énergies renouvelables (bois et PAC) et la sortie de l'utilisation des énergies fossiles comme sources de chaleur.
- Le remplacement des chauffages électriques par des PAC
- Eventuellement établir un réseau de chauffage à distance dans la partie dense du village

Assainissement énergétique des bâtiments

L'assainissement énergétique des bâtiments construits avant 2000 a encore un grand potentiel d'économie de chaleur, de près de 50% de la consommation actuelle pour le chauffage (voir Tableau 3 et Figure 16).

Augmentation de l'utilisation des énergies renouvelables (bois et PAC)

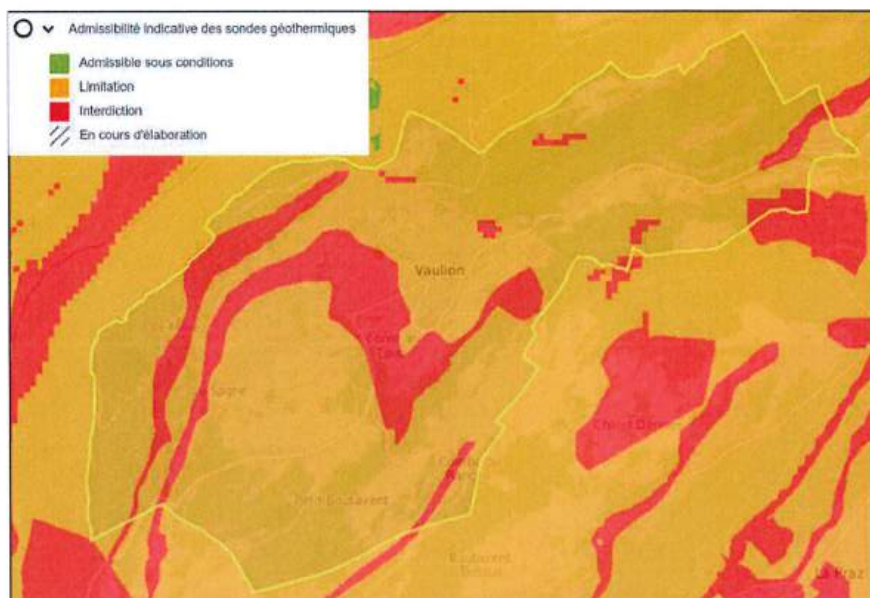


Le potentiel durable des ressources ligneuses pour la production de bioénergie est estimé à 21.4 TJ, soit 5.9 GWh. Les besoins de chaleurs pour la commune sont estimés à 5 GWh si tous les bâtiments construits avant 2000 sont rénovés énergétiquement. Le potentiel de biomasse forestière communal pourrait donc couvrir environ 120% des besoins de chaleur.

Figure 18 : Potentiel énergies renouvelables – Biomasse ligneuse
(Source : [www.map.geo.admin.ch/Géocatalogue/Energie/Biomasse ligneuse](http://www.map.geo.admin.ch/Géocatalogue/Energie/Biomasse%20ligneuse))

Pour les PAC, l'usage de sondes géothermiques est limité. L'installation de PAC aérothermiques est cependant possible et plusieurs ont été réalisées dans le village.

Figure 19 : Potentiel énergies renouvelables – Sondes géothermiques
(Source : www.geo.vd.ch)



Réseau de chauffage à distance

Actuellement, dans la partie village, s'il y a bien plusieurs chaudières à bois installées, l'essentiel des installations consiste en des chaudières à mazout et à gaz.

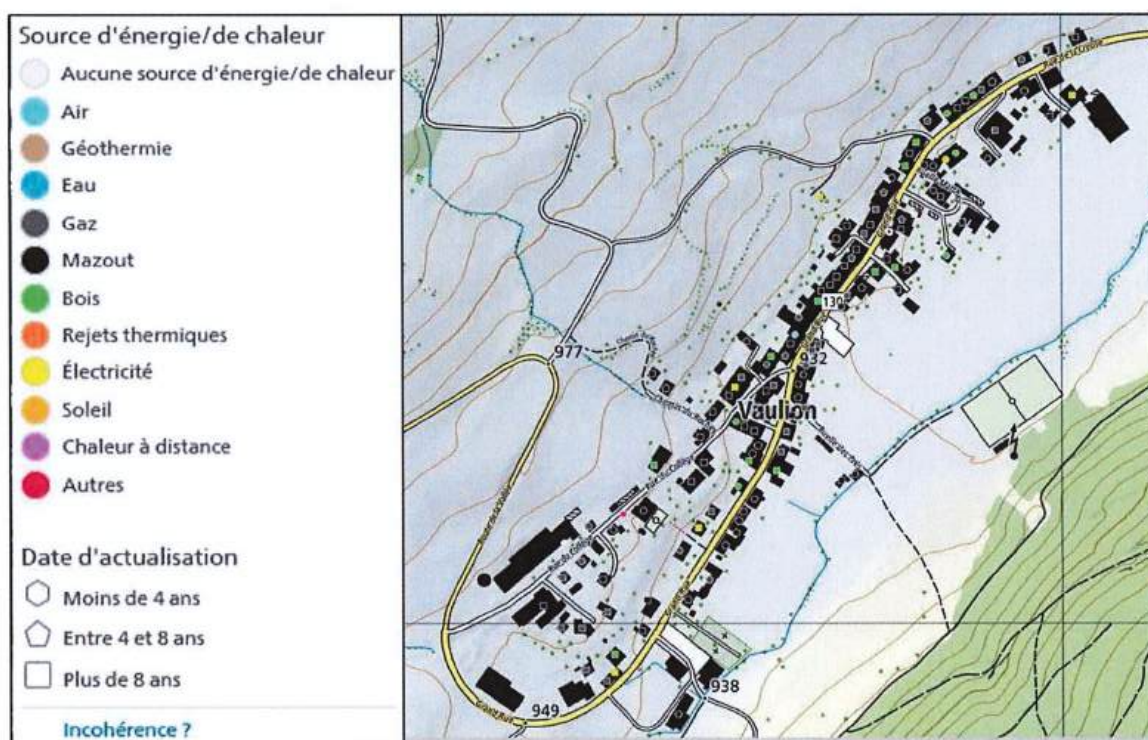


Figure 20 : Diagnostic – Source d'énergie pour la chaleur
(Source : www.map.geo.admin.ch)

Toutefois, dans la partie la plus dense du village, pourrait éventuellement être installé un chauffage à distance à bois (CAD), ceci d'autant plus que la municipalité possède d'importantes surfaces de forêts. Une étude de faisabilité permettrait d'évaluer les contours, les coûts et la pertinence d'un tel projet. La carte ci-dessous démontre qu'il y a un potentiel.

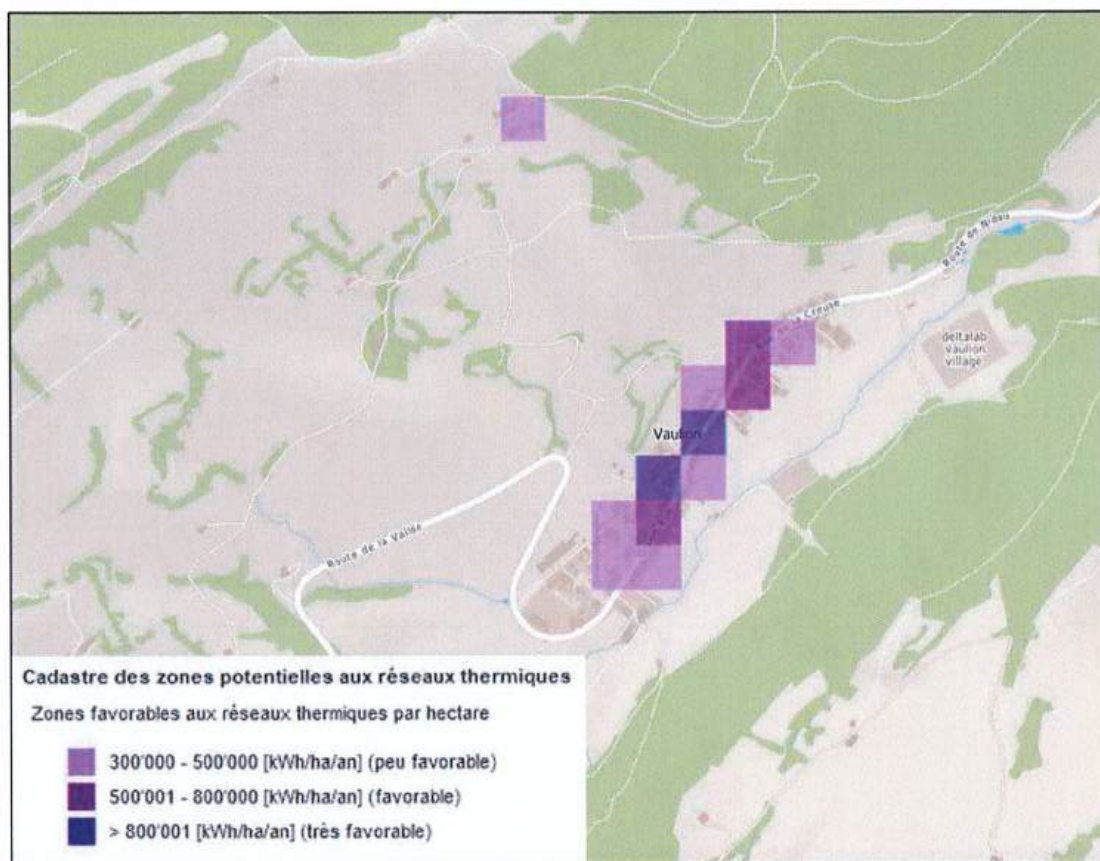


Figure 21 : Potentiel CAD
(Source : www.geo.vd.ch)

Electricité

Le distributeur régional, VOénergies, propose à ces clients 3 différents produits, tous comprennent 100% d'électricité renouvelable.

La consommation totale d'électricité pour l'année 2022 est de 1'899 MWh, soit 3'828 kWh/hab/an, ce qui est nettement inférieur (-23%) à la moyenne cantonale par habitant 4'970 kWh/hab/an (DIREN, 2020). La commune n'a pratiquement pas de gros consommateur.

Solaire photovoltaïque

Au niveau local, la production d'électricité photovoltaïque (PV) par habitant est nettement supérieure à la moyenne cantonale : 670 kWc/habitant contre 408 pour le canton de Vaud et 404 en moyenne nationale. Ce chiffre s'explique probablement par l'environnement villageois avec de nombreuses villas individuelles en comparaison avec des secteurs plus urbanisés (comportant moins de surface de toiture par habitant).

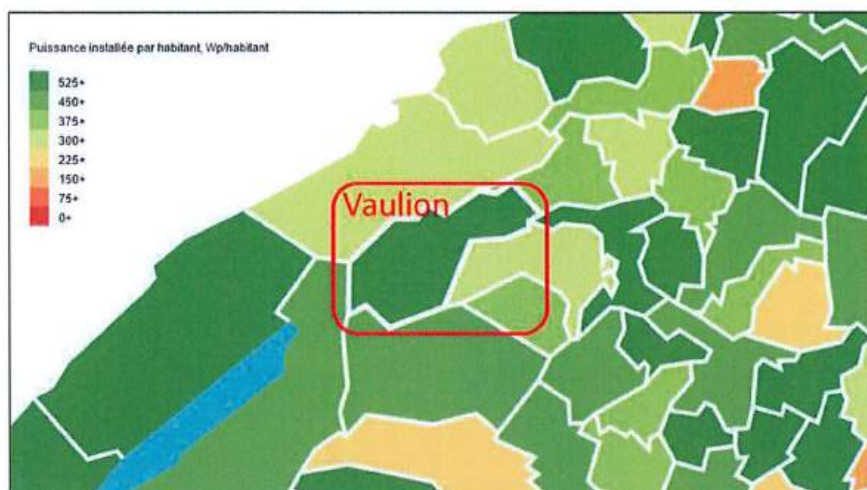


Figure 22 : Photovoltaïque/puissance installée par habitant
(Source : www.vese.ch/fr/pvpower/)

La progression de la puissance installée est bonne, +68% en 7 ans, et plusieurs réalisations sont en cours.

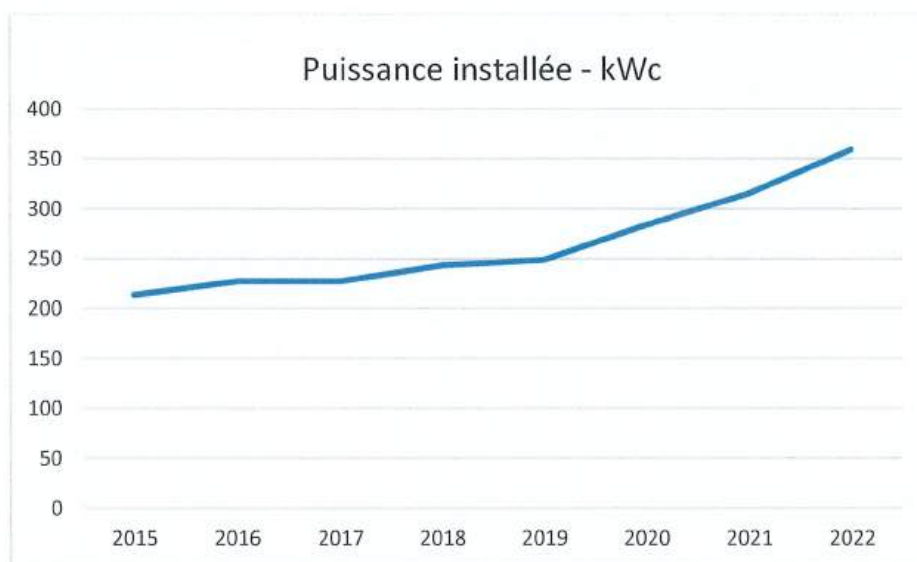


Figure 23 : Progression de la puissance PV installée

En conséquence, la production d'électricité photovoltaïque tend également à augmenter. En 2022, les installations ont produit en tout près de 315 MWh, soit 17% de la consommation totale. 14% de la production PV, soit 44.5MWh, ont été autoconsommés, le solde ayant été injecté dans le réseau.

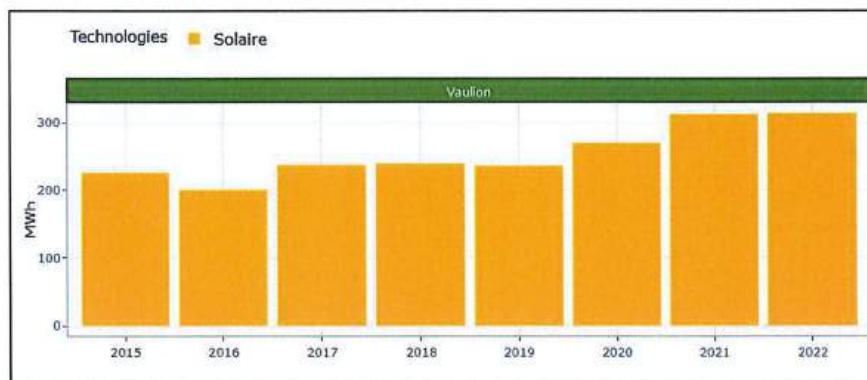


Figure 24 : Production d'électricité photovoltaïque

Toutefois, 3.7% seulement du potentiel théorique de la commune a été réalisé !

Au total, ce sont 9'000 kWc qui pourraient être installés (330 kWc en 2022), soit 18 kWc par habitant (670 Wc/hab. en 2022).

Cela pourrait représenter une production totale de 9'000 MWh, soit 5 fois plus que la consommation d'électricité actuelle de Vaulion (1'899 MWh en 2022, hypothèse de production PV : 1'000kWh/kWc).

Selon la figure ci-dessous, plus de 50% (estimation à vue) des surfaces de toits ont un potentiel solaire évalué bon, très bon ou excellent. Le constat est identique pour les habitations non visibles sur l'extrait.

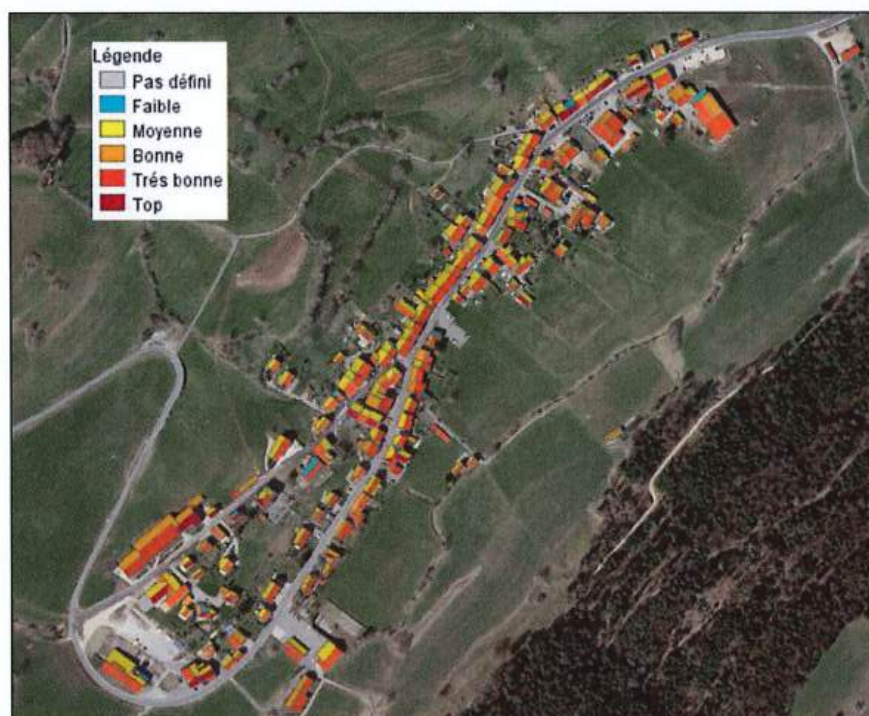


Figure 25 : Potentiel énergies renouvelables - Solaire aptitude des toitures

(Source : suisseenergie.ch/batiment/installations-solaires/)

Energie éolienne

Le canton de Vaud présente également un important potentiel d'énergie éolienne.

L'objectif global de production est de l'ordre de 500 à 1'000 GWh par an, soit 12 à 25% de la consommation d'électricité du canton (référence 2008).

Parmi les projets prévus dans la planification cantonale, l'un d'entre eux s'étend partiellement sur le territoire de la commune de Vaulion, avec 3 éoliennes (site « Sur Grati »). La commune est impliquée dans ce projet ainsi que dans le projet de parc éolien « Mollendruz » situé à proximité du territoire de la commune.

Une éolienne de technologie et de taille actuelle, sur un des sites présentant un vent moyen de 5,8 m/s, a un potentiel théorique de production annuelle de 12'500 MWh. Une seule éolienne pourrait produire plus de 6 fois la consommation d'électricité actuelle de Vaulion (1'899 MWh en 2022).

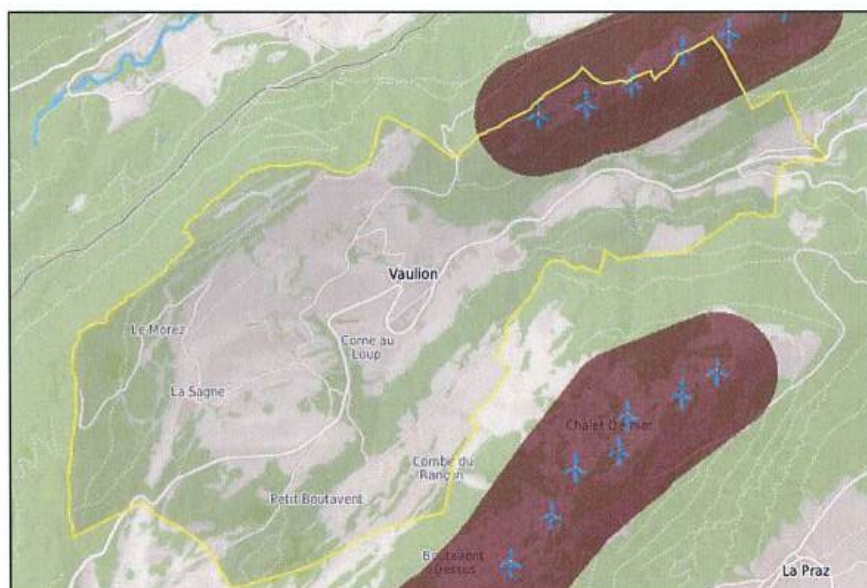


Figure 26 : Potentiel énergies renouvelables – Sites éoliens intégrés à la planification cantonale
(Source : www.geo.vd.ch)

Synthèse du profil énergétique

Actuellement (2022) plus de 60 % des besoins de chaleur (chauffage plus ECS) sont issus d'énergies fossiles. Le potentiel de réduction de la consommation, lié à l'assainissement énergétique des bâtiments, pour les besoins de chaleur est de 49%.

D'après les données à notre disposition, la commune de Vaulion semble avoir un potentiel durable de ressources ligneuses pour la production de bioénergie, 21.4 TJ, soit environ 5'900 MWh. De plus, dans la partie la plus dense du village, la commune semble avoir un potentiel pour un réseau de chauffage à distance (CAD).

La production d'électricité issue de l'énergie solaire photovoltaïque est de 315 MWh, pour 330 kWc installés. La puissance photovoltaïque installée en Watt crête par habitant à Vaulion est de 670 kWc/habitant, soit davantage que la moyenne cantonale qui se situe à 408 Wc/habitant. Cependant le potentiel de production photovoltaïque du territoire communal est de 9'000 MWh. Ce qui veut dire qu'en 2022, seuls 3.7% de la puissance potentielle solaire est installé !

Afin de faire évoluer cette situation, les actions suivantes permettraient de réduire ce taux :

- Augmentation des énergies renouvelables (Bois, PAC, solaire)
- Remplacement des chauffages au gaz et mazout par des PAC
- Assainissement énergétique des bâtiments

3. Vision et objectifs

La commune a souhaité impliquer la population très concrètement dès le début de l'élaboration du PECC.

Une séance a été organisée le 24 mai 2023 à l'intention de tous les habitants afin de les informer de la démarche, des premiers résultats du profil climatique et du profil énergétique. Une partie de la séance était consacrée à des ateliers participatifs en groupe, qui ont permis aux participants de s'exprimer sur leur vision de la commune en 2050, les objectifs à atteindre, les actions à entreprendre et leurs préoccupations. Le parc Jura vaudois a largement soutenu tant l'organisation que la tenue de la soirée. La présentation et la synthèse des discussions ont été mises à disposition des intéressés ainsi que publiées sur le [site Internet](#) de la commune (voir également en **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**2).

En amont de cette séance, les habitants étaient invités à répondre à un sondage (voir les résultats en **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**), en lien avec les thématiques proposées dans les fiches d'actions. 25 personnes ont répondu à ce sondage représentant environ 5 % de la population de la commune de Vaulion.

L'analyse des différentes approches, profil climatique, profil énergétique, synthèse de l'atelier du 24 mai et résultats du sondage ont contribué à soutenir la commune dans la définition de sa vision 2050, des objectifs 2030 et du plan d'actions.

Vision à l'horizon 2050

La Commune de Vaulion a défini sa vision à l'horizon 2050, dans laquelle s'inscrit son Plan énergie et climat communal. Cette vision, qui va orienter les objectifs et les actions, est la suivante :

Les habitants auront conscience des enjeux, développés des compétences et acquis des connaissances sur les sujets de durabilité, de transition énergétique et de neutralité carbone avec une volonté importante de donner de l'espoir aux jeunes générations. Dans cette logique d'exemplarité l'organisation de la commune sera optimisée, avec un esprit communautaire au sein du village et des activités collectives. Le village aura gardé sa taille actuelle. La production d'énergie sera un maximum locale et renouvelable. La biodiversité en général, et les forêts en particulier, se seront adaptées au changement climatique grâce à des actions menées au fil des années, les paysages ouverts sont préservés.. Les productions locales et les services proposés seront diversifiés. La commune sera incluse dans un réseau de transports publics efficaces et à un prix abordable.

Afin de fédérer l'ensemble des acteur-trice-s et de communiquer l'essence de cette vision, la Municipalité, a défini le slogan suivant :

[« Vaulion, pour un avenir durable et désirable »]



Objectifs à l'horizon 2030

En s'appuyant sur l'état des lieux et la vision, la Commune de Vaulion a défini les objectifs sur lesquels elle souhaite concentrer ses efforts durant les prochaines années. Ces objectifs recouvrent les trois axes du modèle de PECC proposé par le Canton, à savoir un axe Transversal, un axe Energie & mobilité et un axe Adaptation aux changements climatiques. Ils sont formulés à l'horizon 2030, mais pourront faire l'objet d'éventuelles adaptations à l'issue de la mise en œuvre du présent PECC.

Objectifs pour 2030 :

Thème	Objectifs	N° Fiche d'action
Transversal	Mettre en place une commission de l'énergie et durabilité pour soutenir les décisions de la commune	T1 « Commission »
	Favoriser et soutenir financièrement des actions durables pour aider les habitants à passer à l'action	T2 « Fonds »
	Former et informer 50% de la population sur les sujets de durabilité et d'énergie (les enseignants, les membres de la commune et les habitants)	T3 « Formation »
	Impliquer la population dans l'élaboration et/ou la réalisation des actions mises en place par la Commune	T4 « Participation »,
	Améliorer la gestion des déchets et l'épuration des eaux	T6 « Déchets »
	Promouvoir une alimentation locale et durable : Favoriser les commerces, artisans et produits locaux (magasin de village, producteur agricole)	T9 « Alimentation locale »
Energie & mobilité	Réaliser une étude de déperditions de chaleur de tout le village (thermographie des bâtiments)	E10 « Bâtiments »
	Poursuivre les actions de réduction de l'éclairage public, et communiquer sur les impacts énergétiques.	E12 « Eclairage public »
	Rénover énergétiquement (20%) des bâtiments	E11 « Exemplarité »
	Explorer d'autres sources d'énergies renouvelables (biogaz, solaire PV et thermique, CAD bois)	E13 « Planification énergétique »
	Réaliser une étude de faisabilité d'un système de chauffage à distance (CAD) au bois	E14 « Réseaux de chaleur »
	Développer la production d'électricité solaire PV	E15 « Solaire PV »
	Sécuriser et améliorer les infrastructures pour les piétons et les vélos	E16 « Amélioration infrastructures piétons et vélos »
	Développer la desserte des transports publics, faire une demande au canton	<i>Hors-catalogue</i>

Adaptation aux changements climatiques	Favoriser / promouvoir la biodiversité et sensibiliser la population	C17 « Biodiversité »
	Identifier et lutter contre les espèces exotiques envahissantes	C18 « espèces exotiques envahissantes »
	Optimiser la gestion de l'eau potable et favoriser la récupération de l'eau de pluie	C19 « Gestion de l'eau »
	Protéger la santé de la population des atteintes dues à la canicule	C21 Santé de la population
	Maintien, extension et renouvellement du patrimoine arboré	Hors catalogue : « Forêt »

4. Plan d'actions

Le présent **plan d'actions** détermine les actions que la Municipalité s'engage à réaliser sur son territoire au cours des trois prochaines années, entre 2024 et fin 2026, en tenant compte des ressources à disposition et de l'état des lieux réalisé (chapitre 2). Ce plan d'action reprend une partie des objectifs que la commune s'est fixée pour 2030 (voir précédemment le chapitre 3 – Objectifs à l'horizon 2030). Ces actions, définies en lien avec les fiches d'action proposées par le Canton, s'inscrivent dans la vision communale et contribuent à concrétiser les objectifs communaux définis précédemment (chapitre 3).

Les 13 actions que la Municipalité s'engage à mettre en œuvre sont détaillées ci-dessous. Pour chacune d'entre elles sont mentionnés synthétiquement :

- un horizon temporel de mise en œuvre ;
- un coût estimatif ;
- les résultats attendus ;
- les ressources et soutiens envisageables ;
- des arguments en faveur de la mise en œuvre.

Les actions réalisées en partenariat avec d'autres communes sont indiquées par le symbole. 

Les actions retenues sont affinées dans le tableau de suivi des actions, en annexe 3 de ce document. Le suivi de la mise en œuvre est défini dans le chapitre suivant.

Actions du bloc Transversal

[N° 1] – Création d'une commission de la durabilité	2024	CHF 1'000.-
→ Résultats attendus : Créer la commission / proposer sa création (règlement) au Conseil communal. → Contenu de l'action : Déterminer la structure de la commission, la composition des membres, le mode de désignation, la durée de nomination, les compétences et le mode de fonctionnement ((modes décisionnels, présidence, fréquence de réunions, etc.). <i>Exemple : elle se réunira au minimum 3 ou 4 fois par année et selon les besoins des actions entreprises.</i> → Ressources : Membres de la Commission municipale PECC, Ressources humaines de la Municipalité, Outils et matériels de l'administration communale		

→ **Arguments de mise en œuvre** : Groupe de conseillères / conseillers communaux, de citoyens ou autre, assurant l'élaboration et la mise en œuvre de la politique énergétique, climatique et de durabilité en lien avec le PECC et en soutien à la municipalité.

[N° 2] – Création d'un fonds pour l'énergie et la durabilité	2024	CHF 1'000.-
→ Résultats attendus : Création d'un fonds dédié aux thématiques d'énergie et de durabilité. → Contenu de l'action : Élaboration d'un règlement, déterminer le périmètre d'affectation, estimer le montant annuel souhaité et déterminer les sources de financement → Ressources : Indemnité communale pour l'usage du sol, Taxes communales affectées ou d'autres sources ponctuelles comme : un montant inscrit au budget ; la rétrocession de la taxe fédérale sur le CO₂ ; le produit de la location des salles villageoises ; etc. → Arguments de mise en œuvre : - Financer des actions communales - Développer des subventions pour la population → « incitations financières pour aider les habitants à passer à l'action »		

[N° 3] – Former les élu-e-s et le personnel communal	2024-2025	CHF 2'500.-
→ Résultats attendus : Formation d'au moins une personne de la municipalité sur le cours de base et une personne formée par module spécifique (pour chaque fiche obligatoire). → Contenu de l'action : Participer au minimum à 1 formation/conférence par an pour le personnel et les élus communaux. → Ressources : Programme de formations PECC (Office cantonal de la durabilité et du climat, Centre d'Education Permanente, Union des Communes Vaudoises, Association de Communes Vaudoises), intervenants externes, etc. → Arguments de mise en œuvre : Permettre aux personnes impliquées au sein de la commune (municipalité et/ou conseil général) de maîtriser le contexte énergétique et climatique ainsi que le cadre légal. Contribuer à la stratégie énergétique et climatique communale, à la mise en œuvre d'actions pérenne et favoriser une organisation optimale. Communiquer une vision claire et cohérente auprès de la population.		

[N° 4] – Favoriser l'engagement et la participation de la population	2023-2026	CHF 4'000 -
→ Résultats attendus : Accompagner les habitants dans leurs actions en faveur de la transition écologique, et les impliquer dans la stratégie climatique de la Commune. → Contenu de l'action : - Informer les habitants du PECC via un tout-ménage, et les impliquer dans les thématiques PECC de la Commune (réalisé en 2023)		

- Organiser une séance avec la population pour l'élaboration du PECC (réalisé en 2023)
- Informer la population via les moyens de communication de la Commune (site web, journal communal) sur tous les sujets en lien avec le développement durable (économies d'eau, d'énergie, la gestion des déchets, etc.)
- Mettre sur le site internet de la commune des fiches d'informations par thématique avec toutes les informations utiles, les démarches à faire pour une installation, l'accès aux subventions, etc.
- Mettre à disposition sur le site internet de la Commune un lien permettant d'accéder à une liste d'entreprises qui proposent des services en lien avec les thématiques.
- Réaliser au moins une action annuelle impliquant la population, en lien avec les actions retenues

→ **Ressources** : Canaux de communication de la Commune (tout-ménage, site web, journal communal), conseils du Canton, mandataire pour l'élaboration et le suivi du PECC.

→ **Arguments de mise en œuvre** : Susciter l'adhésion et l'engagement des habitants de Vaulion, créer une dynamique de changement, favoriser la cohésion sociale

[N° 9] – Promouvoir une alimentation locale et durable	2024-2026	CHF 4'500.-
→ Résultats attendus : Réaliser au moins trois actions parmi deux des trois axes suivants : 1. Restauration collective durable 2. Promotion des circuits-courts 3. Sensibilisation de la population → Contenu de l'action : 1. Mettre sur le site internet de la commune des fiches d'informations par thématique avec toutes les informations utiles, les démarches à faire pour une installation, l'accès aux subventions, etc 2. Soutenir la production et le commerce local 3. Soutenir la démarche citoyenne de limitation du gaspillage alimentaire, par exemple lors de l'installation d'un frigo ou congélateur solidaire. 4. Aider les citoyens à la création et à la communication d'une liste de contacts des producteurs locaux ainsi que des entreprises locales (notamment artisans). 5. Former sur les sujets de durabilité les enseignants, les membres de la commune et les habitants → Ressources : OCDC (Office cantonal de la durabilité et du climat), Fourchette Verte, Canton (Promotion de l'agriculture et de ses produits), associations, etc. → Arguments de mise en œuvre : Promouvoir les circuits courts. Promouvoir une alimentation équilibrée, durable et climatiquement responsable. Soutenir l'économie locale et notamment les exploitations agricoles de la région. (Re)créer du lien.		

Actions du bloc Energie et mobilité

[N°10] – Assurer la conformité énergétique et encourager l'efficacité des bâtiments privés	2024-2026	CHF 20'000
→ Résultats attendus : Contrôler systématiquement la partie énergie des dossiers de permis de construire. → Contenu de l'action : - Définir la procédure de contrôle de la conformité énergétique dans le cadre de l'octroi du permis de construire et d'habiter/utiliser, en choisissant la solution la plus appropriée parmi les trois options proposées par la fiche (Service interne, organisation intercommunale ou sous-traitance) - Contrôler les dossiers énergie et une partie des chantiers de la commune - Participer à la formation « Assurer conformité et efficacité énergétiques des bâtiments privés » (employée communal-e ou mandataire) ou/et Définir au moins une mesure d'encouragement pour favoriser l'assainissement des bâtiments privés, l'exemplarité des constructions nouvelles ou le recours aux énergies renouvelables - Sensibilisation propriétaires de bâtiments privés (transmettre information) - <i>Réalisation d'une étude des déperditions de chaleur – thermographie des bâtiments – de tout le village pour faire prendre conscience aux habitants et les inciter à agir</i> - Avoir des indicateurs de suivi autour de l'énergie, et les communiquer → Ressources : Mandataires, Canaux de communication de la Commune, subventions CH/VD, Guide pratique du canton, subvention pour l'accompagnement des propriétaires privés. Arguments de mise en œuvre : Respecter les normes en vigueur. Avoir une vision à long terme pour les nouvelles constructions. Soutenir les initiatives privées. Encourager les propriétaires privés à aller au-delà du minimum légal pour l'isolation thermique des bâtiments et la part énergie renouvelable. Réduire la consommation et les dépenses énergétiques.		

[N° 11] – Assurer l'exemplarité des communes dans la conception et l'exploitation de leurs bâtiments	2024-2026	CHF 10'000
→ Résultats attendus : Fixer des standards énergétiques élevés pour les bâtiments communaux neufs et les rénovations (Minergie et Minergie-P). Évaluer la qualité énergétique des bâtiments communaux et élaborer un plan d'assainissement pour les bâtiments les plus problématiques. Réduction de la consommation d'énergie des bâtiments communaux. <i>Demande du canton : Mettre en place un suivi énergétique pour au moins 50% des bâtiments communaux chauffés. Réaliser l'analyse énergétique CECB+ d'au moins 30% des bâtiments communaux construits avant 2000. Etablir un plan d'assainissement des bâtiments communaux et y prévoir les budgets nécessaires</i> → Contenu de l'action : Les idées sont : - Définir les indicateurs de suivi énergétique et les communiquer - Réaliser des analyses énergétiques CECB+ sur les bâtiments communaux qui n'en auraient pas encore fait l'objet.		

- Etablir un plan d'assainissement suite aux analyses CECB+, afin d'améliorer l'étiquette énergie selon les objectifs fixés par le Canton dans la nouvelle loi sur l'énergie.
- Sur la base du plan d'assainissement, libérer les moyens financiers dans le temps (budget fonctionnement ou d'investissement)
- Réduire la consommation d'énergie des bâtiments communaux en formant le personnel au fonctionnement de la production énergétique.
- Evaluer les effets de la réduction des températures dans les locaux communaux, et poursuivre dans le temps l'action si judicieux.

→ **Ressources** : Municipalité, commission énergie et durabilité, mandataire, programme bâtiments du canton, association Energo, association suisse Minergie

→ **Arguments de mise en œuvre** : Evaluer et mettre en place un suivi énergétique des bâtiments communaux. Apporter une vision long-terme à la Commune sur ses bâtiments (planifier l'assainissement), réduire la consommation et les dépenses énergétiques, et montrer le bon exemple aux habitants.

[N° 14] – Développer les réseaux de chaleur d'origine renouvelable	2025 ou 2026	CHF 20'000
→ Résultats attendus : Réaliser une étude de faisabilité (en faisant au préalable une demande de subvention). Réaliser un appel à projets (marchés publics). Informer la population du projet. → Contenu de l'action : - Consulter les cadastres cantonaux de l'énergie - Réaliser une étude de faisabilité - S'assurer du prix de revient de l'énergie - Informer la population du projet → Ressources : Mandataire, Canton de Vaud – Subvention programme Bâtiment. → Arguments de mise en œuvre : Diminuer la dépendance aux énergies fossiles. Valoriser les ressources situationnelles à basse température. Améliorer l'efficacité de l'approvisionnement énergétique en centralisant la production de chaleur.		

[N°15] – Développer la production d'électricité photovoltaïque	2024-2026	CHF 20'000
→ Résultats attendus : Favoriser la pose d'installations photovoltaïques sur les bâtiments communaux et chez les privés. Mise en réseau des producteurs d'électricité locale afin d'optimiser la consommation. → Contenu de l'action : - Analyser le potentiel solaire de la commune - Choisir une action : ○ Appel d'offres groupé pour les propriétaires privés ; ○ Équipement des bâtiments communaux avec possibilité de financement participatif ;		

○ Subvention communale. - Mandater un bureau spécialisé pour l'accompagnement. → Ressources : Mandataires, Canaux de communication de la Commune, subventions CH/VD/Commune → Arguments de mise en œuvre : Favoriser l'approvisionnement énergétique solaire au niveau communal. Devenir exemplaire en équipant les toitures des bâtiments communaux. Rentabilité, écologie et autoconsommation.

[N° 16] – Sécuriser et améliorer les infrastructures pour les piéton-ne-s et les vélos	2024 - 2026	CHF 10'000
→ Résultats attendus : Etablir un diagnostic sommaire des besoins d'amélioration du réseau piétonnier et cyclable. Réaliser au moins trois actions (une par an) parmi celles proposées par la fiche : - quelques bancs répartis le long du parcours pour les personnes âgées et les familles ; - des parkings à vélos dans les lieux de rencontre et dans les écoles ; - des panneaux ou une signalétique au sol indiquant le bon comportement à avoir ; - un aménagement (même modeste) incitant à une modération de l'allure des véhicules ; - une arborisation offrant de l'ombre aux usager-ère-s ; - une suppression d'impasse en ménageant un passage pour les piétons et cyclistes tout en maintenant la circulation fermée aux voitures ; - l'établissement d'un plan de mobilité scolaire ; - la mise en place d'un pédibus ou d'un vélobus ; - établissement d'un plan des cheminements piétons et cyclistes sécurisés, entre autres distribués dans les écoles. - → Contenu de l'action : Diagnostic réalisé. Installation de ralentisseurs sur la rue principale. Ajout du trottoir entre l'Hotel de Ville et l'Eglise. → Ressources : Subventions cantonales, DGMR, sous-commission des espaces publics du canton (SCEP), Mobilité piétonne, Association transport et environnement (ATE), Pro-vélo, etc. → Arguments de mise en œuvre : Offrir un accès autonome sûr et attrayant à la population, et en particulier aux enfants. Favoriser les déplacements du quotidien à pied et à vélo, en toute sécurité. Améliorer la qualité des espaces publics. Donner toute leur place dans l'espace public à la marche et au vélo.		

Actions du bloc Adaptation aux changements climatiques

N°17 - Renforcer la biodiversité pour s'adapter aux changements climatiques	2024-2026	CHF 6'000.-
→ Résultats attendus : (a) Réaliser un état des lieux de la biodiversité et mettre en œuvre au moins 2 projets en découlant. (b) Adopter un règlement de protection des arbres ou un plan de classement des arbres validé par la Municipalité. (c) Former un-e employé-e communal-e Réaliser au moins trois des actions suivantes : 1. Former au moins une personne à la protection du patrimoine arborée, à l'inventaire des arbres remarquables ou à la gestion des espaces verts (par exemple cours CEP) 2. Planter dans l'espace bâti au minimum 10 arbres d'essences majeures en pleine terre ou 5 arbres dans des zones minérales identifiées comme îlot de chaleur (fosse de plantation min. 15m3) 3. Transformer au moins une surface minérale ou un massif de plantes horticoles en surface verte pérenne 4. Ajouter au moins une disposition pour promouvoir la biodiversité et conserver un quota minimal de surfaces vertes dans les règlements de constructions ou d'aménagement 5. Réaliser annuellement une action de communication ou de sensibilisation pour la population en lien avec les enjeux liés à la préservation de la biodiversité dans l'espace bâti 6. Réaliser l'inventaire des arbres remarquables d'importance cantonale 7. Convertir 2'500 m2 (un demi-terrain de foot) de surface verte en prairie fleurie → Contenu de l'action : <u>Travaux publics</u> : - Évaluer les synergies et coordination possibles avec les associations et les communes avoisinantes, notamment via l'implication du Parc Jura Vaudois. - Faire un premier état des lieux de la biodiversité au niveau communal - Identifier les secteurs prioritaires et définir les potentiels d'amélioration - Choisir deux ou trois projets à réaliser sur la durée du PECC (végétalisation d'une cour d'école, plantation d'arbres, mesures de conservation pour la faune du bâti, etc.), - o Maintenir et développer le patrimoine arboré du village, planter des haies (essences indigènes) - o Favoriser les pratiques de fauche favorables à la biodiversité (stop éclatage) <u>Plan d'aménagement et réglementation</u> : - Ajouter au moins une disposition complémentaire aux exigences légales <u>Gestion des espaces publics</u> : - Mettre en place des mesures retenues - Former au CEP au moins un employé communal sur cette thématique → Ressources : Plusieurs subventions et formations cantonales, boîte à outils cantonale, associations de protection de la nature, biologiste à mandater.		

→ **Arguments de mise en œuvre** : amélioration de la qualité de vie de tous, gain de fraîcheur en été, amélioration de la qualité de l'air, protection et valorisation du patrimoine naturel local, contribution au maintien de pollinisateurs.

[N° 18] – Identifier et lutter contre les espèces exotiques envahissantes	2024-2026	CHF 1'500.-
→ Résultats attendus : Définir une stratégie de lutte contre les EEE contenant un dispositif de lutte ciblé et efficace. Sensibiliser et former la population. Assurer un suivi des actions et des EEE. → Contenu de l'action : Réaliser au moins trois des actions suivantes : - Former au moins une personne à la gestion des organismes exotiques envahissants (par exemple cours CEP) et désigner une personne responsable au sein de la commune - Mettre en place des actions de lutte contre les organismes exotiques envahissants sur les surfaces propriétés communales et saisir les informations sur « InfoFlora.ch » - Adhérer à la charte des talus de route - Conduire une action de communication auprès de la population → Ressources : Documentation et guides du canton, CEP, mandataire, associations → Arguments de mise en œuvre : Préserver l'environnement, la biodiversité, la santé des habitants et l'apparition de nouveaux risques infectieux absents de nos régions.		

[N° 21] – Protéger la santé de la population des atteintes dues à la canicule	2024-2026	CHF 1'000.-
→ Résultats attendus : Prévenir ou limiter les effets néfastes de la chaleur sur la santé de la population. Identification des personnes les plus vulnérables. - → Contenu de l'action : Réaliser les 4 actions suivantes : - Elaborer/actualiser le plan canicule communal - Elaborer/actualiser avant chaque été la liste de la population à risque - Elaborer/actualiser un concept de visiteurs communautaires - Réaliser au moins 1 action de prévention/sensibilisation (former les personnes en charge des visites, informer la population des risques et donner des recommandations. Chaque personne âgée qui le demande pourrait être "suivi" "parrainée" afin d'avoir des visites communautaires régulières durant ces épisodes de forte chaleur. Coordonner ces mesures avec le CMS/SAPHIR/OSAD et les sociétés locales → Ressources : Municipalité, habitants, préfet, documentation Canton, services d'aide et de soins à domicile (CMS et OSAD) et organisations régionales de protection civile.		

→ **Arguments de mise en œuvre** : Prendre soin des personnes vulnérables, Renforcer les liens sociaux entre les personnes, Apporter une plus-value paysagère, Promouvoir des mesures en faveur du climat et de la santé

5. Gouvernance et suivi de la mise en œuvre

Gouvernance

La **Municipalité** est responsable d'adopter et de piloter la mise en œuvre du PECC. Elle fixe les priorités et les objectifs à atteindre, détermine le calendrier et les budgets et supervise la mise en œuvre des actions. Elle engage l'action de chaque dicastère désigné afin d'initier les mesures nécessaires. Elle est responsable d'attribuer les mandats, d'activer les partenariats ou d'effectuer les demandes de crédits nécessaires à la réalisation des actions. Elle veille au respect du calendrier et des budgets, en adaptant le cas échéant les objectifs et le plan d'action selon l'évolution des projets.

Le **Conseil communal** a pour principales tâches :

- d'accorder ou non les budgets et investissements nécessaires à la mise en œuvre du plan d'action proposé par la Municipalité
- de prendre connaissance du PECC, si la Municipalité le juge pertinent ou si elle doit répondre à une intervention d'un-e conseiller-ère.

Pour toute cette démarche, la Municipalité est accompagnée par le bureau Planair SA à Yverdon. Celui-ci l'appuie dans l'élaboration des profils énergétiques et climatiques, la fixation des objectifs ainsi que l'identification et le suivi annuel des mesures du plan d'action. Le bureau prestataire lui apporte également un soutien dans les démarches nécessaires pour les demandes de subventions, ainsi que pour l'attribution de mandats complémentaires relatifs aux projets spécifiques.

Les dicastères responsables du portage des différents projets et actions prévues dans le cadre du PECC sont identifiées dans le plan d'action détaillé au chapitre 4.

Pour assurer la coordination opérationnelle, un **groupe de suivi** composé des membres de la Municipalité et de l'administration communale, ainsi que du bureau Planair, est créé. Ce groupe de suivi est composé comme suit :

- Claude Languetin, Syndic
- Caroline Paccaud, Municipale
- Valérie Meyer, Secrétaire municipale
- Romain Suchet, Vice-directeur du Parc Jura Vaudois
- Noé Tallon, Chef de projet énergie et climat de Planair

Il se réunit au moins 2 à 3 fois par an pour :

- préparer les dossiers à soumettre à la Municipalité ;
- effectuer le suivi et proposer les adaptations du plan d'action (Tableau de suivi) ;
- évaluer et adapter les budgets (Tableau de suivi) ;
- déterminer les actions de communication à proposer à la Municipalité (chapitre 7).

Il informe régulièrement la Municipalité de l'avancée des travaux, à travers un point permanent porté à l'ordre du jour de ses séances.

Sources de financement

Le portage, la supervision et le suivi général de la démarche bénéficient de l'accompagnement du bureau Planair (cf. ci-dessus). Le mandat confié à ce bureau porte sur une durée de 4 ans. Ledit mandat est financé pour 50 % par un montant de 11'250.- CHF porté au budget annuel sur les 4 années de durée du PECC, et pour 50 % par une subvention cantonale de l'ordre de 11'250.- CHF, qui sera versée par tranche annuelle. La validation du présent document de planification directrice par les autorités cantonales ouvre le droit au versement de la première tranche¹⁰.

Chaque mesure identifiée dans le cadre du plan d'action est, dans la mesure du possible, intégrée au budget de fonctionnement ou au plan des investissements. Les différentes sources de financement à disposition sont les suivantes :

- Budget de fonctionnement des différents dicastères concernés par la mise en œuvre des mesures transversales, énergétiques et climatiques.
- Demandes spécifiques de crédits au Conseil communal, en particulier dans le cadre des projets « équiper des bâtiments communaux de panneaux solaires – Fiche 15 » et « amélioration d'infrastructure pour piétons – Fiche 16 » du plan d'action.
- Subventions fédérales ou cantonales à solliciter, en particulier dans le cadre des projets « réalisation de CECB+ - Fiche 11 », « étude de faisabilité pour le réseau de chaleur à distance – Fiche 14 et « équiper les bâtiments communaux de panneaux solaire – Fiche 15 » du plan d'action.

Le budget global nécessaire à la mise en œuvre des actions et projets proposés dans le cadre du PECC fait l'objet d'une évaluation et d'une adaptation annuelle par la Municipalité, sur recommandation du groupe de suivi et du dicastère en charge avec l'appui du bureau mandataire.

Suivi de la mise en œuvre

La mise en œuvre des projets du plan d'action fait l'objet d'un suivi régulier, par le biais d'un Tableau de suivi des actions (en Annexe 5). Ce tableau donne une vue d'ensemble de l'état de réalisation des actions et des prochaines étapes. Il est tenu à jour le plus régulièrement possible par le groupe de suivi et le dicastère en charge, avec l'aide du bureau Planair.

Il fait l'objet d'au moins une révision annuelle, afin de garantir l'atteinte des résultats souhaités, d'évaluer l'avancement de la réalisation des actions et, le cas échéant, de procéder aux adaptations nécessaires. Cette révision doit être validée par la Municipalité.

Le tableau de suivi actualisé est ensuite remis, chaque année, aux autorités cantonales pour ouvrir le droit au versement des tranches annuelles de la subvention. La date de référence correspond à la validation de ce présent document par la Municipalité.

6. Communication du PECC

Le groupe de suivi et le dicastère en charge, avec l'aide du bureau Planair, est chargé de proposer les actions de communication à la Municipalité, le cas échéant en collaboration avec des partenaires externes ou d'autres communes. Selon le public visé, les canaux suivants pourront être activés : séance

¹⁰ Les conditions de subventionnement sont précisées dans une [directive](#).

d'information ; journal communal ; pages dédiées ou vidéo explicative sur le site web de la commune ; lettres à la population ; affiches, etc.

En s'appuyant sur les outils proposés par différentes entités, la Municipalité met également en avant les possibilités d'actions au niveau de la population, afin d'entraîner une dynamique positive sur tout son territoire. A cet égard, elle communique notamment sur les soutiens financiers disponibles et relaie auprès de sa population les campagnes et programmes de sensibilisation existants.

Une attention particulière sera donnée à l'organisation d'événements qui permettent d'aller au-delà de l'information, en rendant active la population, en touchant un public plus large et en collaborant avec les sociétés ou associations locales (cf. Fiche d'action n° 4 « Favoriser la participation et l'engagement de la population »).

7. Conclusion

Par le présent document, la Commune de Vaulion s'engage activement dans une politique énergétique, climatique et de durabilité. Cette démarche vise en particulier à réduire les émissions de gaz à effet de serre en diminuant en premier lieu sa consommation d'énergies fossiles et en augmentant sa production énergétique renouvelable, ainsi qu'à s'adapter aux effets des changements climatiques.

Ainsi, la Commune fait preuve d'exemplarité face à ces enjeux. Par ce PECC, elle affirme son souhait d'encourager ses habitant-e-s et toutes/tous les acteur-trice-s présent-e-s sur son territoire à s'engager activement et à participer aux actions qu'elle entreprend.

Adopté par la Municipalité

~~Le~~ Le Syndic :



Date : *Vaulion, le 3 juin 2024*

~~Le~~ Le Secrétaire :

8. Annexes

Annexe 1 : Présentation faite à la population le 24.05.2023

Annexe 2 : Synthèse de la soirée du 24.05.2023 et principaux résultats

Annexe 3 : Questionnaire envoyé aux habitants

Annexe 4 : Synthèse des réponses au questionnaire

Annexe 5 : Tableau de suivi des actions